

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à la séance : 118

Date de la convocation et de son affichage : 13 mars 2019

Date d'affichage du compte rendu : 27 mars 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf, le vingt du mois de mars à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 13 mars 2019 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRÉSENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – AUBEY Marie-Thérèse - BASTIAN Frédéric - BAUDIN Marie-Claire - BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BESUELLE Régine - BEURTON Sophie - BONHOMME Serge (arrivée 17h51) - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian (mandataire GODIN Guylaine jusqu'à son arrivée 17h53) - CHEMIN Sylvain (départ 20h07) - CONDETTE Christophe - CORPEL Sophie (départ 20h10) - CREN Anne - CUNY Daniel - DANZIAN Monique - DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard – DESPLAINS Isabelle (mandataire TIFFREAU Danièle jusqu'à son arrivée 17h50) - DUFOUR Christine - DUPREY Catherine - DUREL Jacqueline - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FEUILLY Hervé - FONTAINE Bernard – FRANCOISE Bruno - GENTILE Catherine - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine – GOSSELIN-FLEURY Geneviève - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUILLOT Marie-Annick - HAIRON Maryline - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 18h58) - HÉBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc – HERY Sophie - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine (arrivée 17h43) – JAUNAIT Annick - JOLY Kristelle (départ 20h07) - JOZEAU-MARIGNE Muriel (arrivée 17h46) - JUMELIN Béatrice – LAINE Sylvie - LAISNEY Michel - LAMBERT-CARABIN Annie - LE BARBENCHON Aline – LE MONNYER Florence - LEBONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne – LECONTE David - LEFRANC Bertrand (arrivée 18h42) - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph (mandataire DELESTRE Richard à son départ 19h50) - LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire BRUNET Alain à son départ 21h07) – LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude – LOHIER Frédéric - LORIMIER Monique (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 17h50) - LOUISET Michel - LUCE Christophe - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel – MAILLARD Vladimira - MARGUERITTE David (mandataire LEGOUBEY Frédéric à 20h08) - MARIVAUX Isabelle - MARTIN Olivier (mandataire MAILLARD Vladimira à son départ 20h23) – MARTIN Patrice (arrivée 17h31) – MERLAUD Philippe - MONNIER Jean – MORIN Daniel - OVIVIER Stéphane (mandataire VIGNET Hubert à son départ 18h56) - PIC Anna - PICHON Hugues (arrivée 17h32 – mandataire MORIN Daniel à son départ 21h07) - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nathalie (départ 21h07) - RENARD Nicolle (départ 20h28) – RENE Annie - REY Michel - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUSVOAL Camille (mandataire HERY Sophie à son départ 20h03) - ROUXEL André (arrivée 17h34) - SÉBIRE Nelly - SIMON Sylvie (mandataire BOUSSEMAME Nouredine à son départ 19h36) - SIMONIN Philippe (départ 20h21) – SOURISSE Claudine (arrivée 17h34) – SPAGNOL Marc (mandataire TESSON Patrick à son départ 20h29) - TAUPIN Dominique (départ 20h28) - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne - TIFFREAU Danièle - TISON Franck (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 18h58) – VAYER Dominique - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS - BOURDEL Marcel (mandataire FONTAINE Bernard) - BOURDON Cyril (mandataire BROQUAIRE Guy) - BRANTONNE Pascal (mandataire DUPREY Catherine) - CAUVIN Bernard (mandataire GODEFROY Annick) - COLSON Christiane (mandataire POUTAS Louis) - DESNOUES Marylène (mandataire ADAM Michel) – DUVAL Karine (mandataire AMBROIS Anne) - GESNOUIN Marie-Claude (mandataire LAINE Sylvie) - GOUREMAN Paul (mandataire RENARD Nicolle) - HAMON Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel) - JEANNE Lucile (mandataire ROUSSEL Pascal) - KERRENEUR Michel (mandataire TAUPIN Dominique) - LEJEUNE Anne (mandataire THEVENY Marianne) - LELOY Jean-Pierre (mandataire REY Michel) - LEPOTIER Carole (mandataire MADEC Nathalie à partir 18h05) - LERECULEY Daniel (mandataire LOUISET Michel) - OLIVIER Hubert (mandataire GUEGAN Fabienne) – PICHON Jean-Pierre (mandataire LETOUZE Thierry) - TRAVERT Alain (mandataire HUBERT Christiane) – VARENNE Valérie (mandataire LEJAMTEL Ralph jusqu'à 19h50 puis LE BARBANCHON Aline à partir de 19h50).

ABSENTS - BESNARD Angélique - BIHET Pierre - BLED Corinne - CEDRA Thierry - CHAMPAIN Jacqueline - CLUGERY Bruno - FERNAGU Jean-Marie - FROMONT Yolande - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUET Fabrice - HUREL Karine – JORET Marc - LAGARDE Jean - LAUNOY Claudie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJUEZ Nicolas - LEREVEREND Philippe - LUCAS David - ORANGE Jacques - PEYPE Gaëlle - PISMONT Geneviève – POIDEVIN Hugo - SOETAERT Pierre - SOREL Jeanne - VAULTIER Thérèse.

Benoît ARRIVÉ : En communication diverse, j'ai juste un point à vous indiquer. Vous avez été, mes chers collègues, sollicités dans le cadre des élections européennes et je voulais profiter de ce conseil pour vous rappeler la nécessité de vous mobiliser, c'est le minimum quand on est conseiller municipal. Pour votre information, nous avons besoin de 140 agents, les choses sont en train de s'organiser, nous avons besoin à peu près de 200 habitants bénévoles, nous en sommes à la moitié, donc faites passer les messages autour de vous et en ce qui concerne les élus nous avons besoin de 100 élus, nous en sommes à 72, nous sommes 163 ici, les choses devraient pouvoir se faire donc je compte sur vous pour vous mobiliser, cela fait partie du rôle de conseiller municipal de tenir les bureaux de vote. On ne vous demande pas de rester toute la journée mais de vous organiser pour faire soit la journée complète, soit la matinée, soit l'après-midi mais je vous remercie de répondre rapidement aux sollicitations de l'administration.

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2018 ET 13 DÉCEMBRE 2018

Hervé FEUILLY : M. le Maire, tout d'abord je voulais vous remercier pour les précisions que vous m'avez apportées dans votre courrier du 18 décembre concernant l'absentéisme du personnel communal en congés de maternité et de paternité. Je suis très surpris d'y lire que ces 27,6 jours d'absence moyen annuel par personnel vous satisfasse sous prétexte que la moyenne des villes de notre strate est de 29,2 jours. Ces 56 000 jours d'absence montrent d'évidence un mal être que vous ne pouvez nier. Votre ambition doit être tout autre. Les différentes commissions paritaires, auxquelles j'assiste, montrent un grand nombre de dysfonctionnements au niveau de la gestion des collaborateurs, au point de mettre en grandes difficultés les élus de ces commissions et de laisser dubitatif les représentants des organisations syndicales. Je ne citerai pas les différents cas mais je me tiens à votre disposition pour vous les énumérer. Pour le bien vivre de tous les salariés de la commune, au nom de notre groupe du Cercle du Cotentin, je vous demande solennellement de commanditer un audit externe de la gestion du personnel et de ses missions. Le personnel doit être considéré et doit trouver intellectuellement son compte dans la mission qu'il accomplit et qui ne doit en aucun cas n'être qu'alimentaire, vous ne pouvez l'abandonner au sort qu'il connaît aujourd'hui.

Benoît ARRIVÉ : Quelques éléments, effectivement vous adressez une réponse argumentée et vous avez pu constater que l'absentéisme moyen est inférieur aux communes de notre strate de population. C'est un élément que vous jugez insuffisant mais c'est un élément à prendre en considération le premier point, le deuxième point c'est que un certain nombre de difficultés de nos agents dans la fonction publique date d'une période antérieure à la création de Cherbourg-en-Cotentin comme dans beaucoup de collectivité mais aussi comme malheureusement beaucoup d'entreprises. La création de Cherbourg-en-Cotentin nous a permis d'apporter un certain nombre de réponse aux agents puisque nous avons pris un certain nombre d'engagement auprès des organisations syndicales (OS) que nous mettons en place progressivement, cela va des salles de formation en passant par le pôle médico-social, en passant par la cellule « mal être au travail » qui n'existait pas jusqu'à présent. Mme GODEFROY se tient également à votre écoute pour vous apporter l'ensemble de ces éléments. Nous étions ce matin avec les organisations syndicales pour avancer sur un certain nombre de mesures que vous allez retrouver dans le débat d'orientations budgétaires qui permettent de répondre positivement à la question des agents sur le mal être au travail, sur le manque de reconnaissance, sur les différences qu'il faut gommer progressivement entre agents qui viennent historiquement de communes différentes. Vous allez retrouver tout cela dans le débat d'orientations budgétaires (DOB), c'est un engagement fort. La réunion de ce matin avec Mme GODEFROY et M. LEPOITTEVIN s'est parfaitement bien déroulée avec l'unanimité des propositions dont une partie va vous être présentée dans le DOB. Il y a très longtemps que nous n'avions pas eu un accord global comme cela à l'échelle de la commune nouvelle même par rapport à ce qu'il se passait auparavant. La réunion était extrêmement détendue et les mesures qui vont être mises en place maintenant vont participer à ramener un bon climat de travail et surtout répondre à la question des agents qui nous interrogeaient sur les écarts historiques depuis Cherbourg-en-Cotentin. Cela faisait partie des axes de travail. Voilà quelques éléments de réponses à la fois les 27 jours, même si vous considérez que c'est encore de trop, c'est inférieur à la moyenne nationale, le bon climat social du moment et un certain nombre de mesures fortes en direction des agents et en direction de leur pouvoir d'achat. Comme vous êtes soucieux de tout cela j'ose espérer que vous pourrez voter le budget le moment venu.

Hervé FEUILLY : Monsieur le Maire, nous ne pouvons nous satisfaire d'une réponse comme cela. Je vous demande d'organiser un audit, vous ne répondez pas sur ces éléments. Dans les commissions paritaires il y a un excellent climat entre la Présidente et les différents membres. Quand on se trouve en difficulté dans ces commissions on se serre les coudes pour faire face et essayer de trouver les solutions mais quand de façon récurrente les problématiques se renouvellent, on ne peut pas dire qu'il y a une évolution et ce que vous annoncez dans le DOB ce n'est pas la solution. Le personnel n'attend pas que ça, il attend autre chose.

Benoit ARRIVE : M. FEUILLY, je pense que vous avez votre appréciation et elle peut être légitime en tout cas je vous la laisse puisque les éléments que je vous apporte sont des éléments tangibles et le travail qui est fait avec les organisations syndicales et qui représentent le personnel de Cherbourg-en-Cotentin sont extrêmement apaisées, avec une méthodologie de travail, encore une fois Mme GODEFROY se tient à votre écoute pour vous répondre point par point notamment sur le calendrier du dialogue social qui va se poursuivre entre 2019 et 2020 et pour avoir entendu les OS, je pense que nous sommes dans une phase extrêmement dynamique, une phase où on avance pour apporter un certain nombre de réponse à nos agents et je vous redis que la collectivité de Cherbourg-en-Cotentin s'est aussi organisée pour répondre à des problématiques qui étaient antérieures à la création de la commune nouvelle. Donc les choses sont gérées, les choses sont mises en place pour avancer. Les OS que vous pouvez rencontrer vous confirmeront une grande partie de mes propos et Mme GODEFROY reste à votre écoute pour approfondir votre connaissance de ce sujet et de la réalité du dialogue social à Cherbourg-en-Cotentin.

Pascal ROUSSEL : Lors du conseil du 13 décembre, je vous avais demandé s'il était possible d'avoir la convention d'objectifs avec l'association Cherbourg animation et à ce jour je pense que nous ne l'avons pas reçu

Benoit ARRIVE : Nous prenons note

Le conseil municipal adopte.

17h20 Votants : **127**

Pour : **118** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – ACTUALISATION DE LEUR COMPOSITION

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Compte tenu du souhait de Monsieur Daniel MORIN de siéger à la commission n°6 « Urbanisme, développement urbain, habitat, commerce, mobilités, affaires foncières, développement durable et transition énergétique » au lieu de la commission n°4 « Culture, sports, grands événements, relations publiques, cérémonies et manifestations », le conseil municipal est invité à approuver la nouvelle composition de ces instances.

Le conseil municipal adopte.

17h21 Votants : **127**

Pour : **123** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

2 – SERVICE COMMUN SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES (SIG) – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DU COMITÉ DE SUIVI

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Dans un souci d'optimisation des services, les communes de La Hague, de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin se sont rapprochées afin de mettre en commun leurs Systèmes d'Informations Géographiques (SIG).

Conformément à la convention, le suivi régulier du fonctionnement sera opéré par deux instances : un comité de pilotage (constitué paritairement de 2 représentants élus de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin et de la commune concernée, 1 titulaire et 1 suppléant) et un comité de suivi opérationnel.

Le conseil municipal a donc désigné Monsieur Jean-Marie LINCHEAU, membre titulaire et Madame Florence LE MONNYER, membre suppléant chargés de siéger au comité de pilotage.

Le conseil municipal adopte.

17h23 Votants : **127**

Pour : **103** Contre : **0** Abstentions : **24** NPPV : **0**

3 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2019

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientations budgétaires a pour objet de permettre à l'assemblée délibérante de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités.

L'année 2019 marque un changement de paradigme budgétaire. Si les recettes globales du budget devraient rester stables, la garantie de stabilité de la DGF s'achève. Dès 2019, la DGF de la ville évoluera comme celles des autres communes françaises. Elle sera sujette aux aléas des lois de finances ainsi qu'aux actualisations liées à la variation de son potentiel fiscal et de son évolution démographique. Le risque d'une variation de sa DGF sera donc à nouveau partagé avec l'ensemble des communes du territoire national.

Ce retour au droit commun accompagne le nouveau pacte de Cahors qui expose 322 collectivités, dont Cherbourg-en-Cotentin, à une sanction financière en cas de dépassement d'un plafond d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. Cette nouvelle contrainte modifie profondément l'élaboration du budget, traditionnellement porté sur la recherche d'un équilibre entre les dépenses et les recettes.

Le budget primitif 2019 prend en compte cette contrainte de progression des dépenses de fonctionnement, comme prévu au contrat, pour éviter toute sanction financière qui pénaliserait injustement son équilibre financier. Cet impératif oblige la ville à faire des choix en préservant ses engagements de progrès, d'attractivité et de qualité des services publics proposés aux habitants.

Les effets des efforts d'adaptation de l'offre de services publics, entrepris depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin, arrivent à point nommé pour répondre aux limitations imposées. La rationalisation des services à l'échelle de la commune nouvelle, les réorganisations de moyens, illustrées par les mutualisations et les transferts de compétences avec la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, sont autant de leviers qui permettent d'offrir des services publics plus performants à un coût maîtrisé. Cette dynamique favorable, initiée depuis la création de la commune nouvelle et de son établissement communautaire, a conforté la volonté de réaliser les missions quotidiennes de service public en conservant les moyens accordés aux régies municipales. Pour toutes ces raisons, il sera proposé de concentrer l'essentiel de la marge autorisée par la contractualisation à la poursuite de la modernisation de l'administration et notamment à l'harmonisation des éléments de rémunération des personnels.

Même s'il est contraignant, le pacte de Cahors ne saurait remettre en question la détermination à mener le projet commun. Il oblige cependant à prioriser les actions et à faire des choix pour conserver les marges de manœuvre suffisantes pour accomplir les objectifs du mandat, tout en maîtrisant un niveau d'endettement parmi les plus faibles de France. Dès lors, l'ensemble des projets d'investissement, prévu au mandat, sera inscrit au budget primitif autorisant le lancement et la poursuite des opérations de modernisation des équipements scolaires, sportifs, culturels et socio-éducatifs. Les opérations d'aménagement urbain seront également poursuivies.

Après en avoir débattu, le conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires sur les bases des éléments transmis préalablement aux conseillers municipaux.

Benoît ARRIVÉ : *Remerciements à M. LEPOITTEVIN, M. MENUT, M. DUVAL et ses services.*

Présentation d'un power point

Je voulais attirer votre attention sur deux, trois aspects, vous l'avez compris ce débat d'orientations budgétaires (DOB) traduit la qualité de la gestion financière de Cherbourg-en-Cotentin et d'un certain nombre de choix qui ont été les nôtres, cette gestion financière place notre commune dans le peloton de tête des communes de même strate pour un certain nombre d'indicateurs pour ne pas dire pour l'ensemble des indicateurs. Le choix d'évoluer en commune nouvelle est aussi confirmé et nous a permis de créer progressivement une collectivité avec une bonne situation financière et surtout de tenir nos ratios financiers ce qui nous permet de continuer à investir et surtout qui rendra demain possible un certain nombre de sujets. Malgré tout, nos marges de manœuvre restent contraintes, fragiles comme la plupart des collectivités de ce pays. Il faut donc faire un certain nombre de choix, c'est ce que nous faisons, marges de manœuvre qui sont contraintes par la contractualisation avec l'Etat, contractualisation

qui limite nos dépenses de fonctionnement et les choix qui sont les nôtres c'est bien sûr d'affecter prioritairement les marges de manœuvres aux conditions salariales des agents, je vous en ai parlé et puis bien sûr d'accompagner l'ambition municipale sur un certain nombre de sujet : développement de notre commune, rayonnement, qualité du cadre de vie, attractivité de la collectivité. Nous tenons nos engagements à la fois sur les engagements pris par les communes avant la création de Cherbourg-en-Cotentin et nous sommes en train de proposer un programme d'investissement à l'échelle de cette belle ville de 83 000 habitants avec un objectif partagé, je l'espère, qui est de co-construire et construire pour assurer et proposer demain un avenir à cette commune et au service de ses habitants.

Frédéric LEQUILBEC : A un an de l'élection municipale pour le dernier DOB du mandat, il faut prendre un peu de recul. Vous pouvez Monsieur le Maire remercier les évènements à qui vous devez tant. Vous avez travaillé certes, on ne le nie pas mais aujourd'hui quelle serait la situation de votre majorité et votre capacité à présenter un tel DOB, avec tant de compliments que vous vous faites, sans les modifications institutionnelles qui se sont succédées et qui vous ont ouvert des fonds qui n'étaient pas possibles ? Où seriez-vous sans la réforme territoriale ? Réforme discutable quand on voit en France aujourd'hui les effets négatifs sur l'ensemble des collectivités qui déplorent aujourd'hui un éloignement des populations. Quelle serait votre position et votre situation si avec cette réforme qui était proposée et surtout présentée ici à Cherbourg comme l'opportunité de ne pas voir la dotation globale de fonctionnement (DGF) baisser ? Mais qui, pour nous et nous l'avons soutenu aussi ce rapprochement de villes historiques avait un autre intérêt. Celui d'engager la construction d'une ville identifiée et réorganisée pour enfin affronter les décisions auxquelles votre majorité ne répondait pas depuis des décennies en matière de démographie, de dynamisme, de développement et d'innovation. Où seriez-vous également sans la création de la communauté d'agglomération dont le pacte fondateur voulu par les communes rurales et urbaines qui la compose, pacte fondateur que nous garantissons son Président, assure aujourd'hui comme il le fera demain la configuration d'une partie des baisses de dotations. La CAC vous offre également l'opportunité d'engager sans trop vous exposer une refondation des services publics pour assurer l'équité entre tous les habitants et engager enfin un effort de rationalisation. Ce mandat est finalement un mandat de transition un mandat durant lequel vous n'aurez pas eu à faire de réel choix, un mandat durant lequel vous n'aurez pas eu à gérer les conséquences des contractions budgétaires qui s'annoncent et qui sont désormais devant nous. La présentation qui vient d'être faite le montre clairement, je prends quelques exemples simples pour montrer que l'érosion s'accélère. La baisse de la DGF en tout cas la partie liée à la diminution de la population, diminution de la population que vous ne parvenez toujours pas à reconnaître et endiguer ou aussi la baisse de la dotation nationale de prérepartition qui est recalculée en fonction du potentiel financier et qui va se traduire par une diminution de recettes de plus 500 000 euros dès cette année. En matière de dépenses, nous constatons qu'il y a trop peu d'ambition avec des marges de manœuvre qui seraient pourtant possibles. Certes la trajectoire de Cahors est contraignante mais finalement le peu de marge qu'elle offre sera consacrée à absorber les conséquences de choix d'organisation lourds que vous n'avez pas forcément voulu remettre en cause notamment sur l'organisation de la ville, l'organisation de ses services. On souligne aussi effectivement dans un contexte où la réorganisation des services, la mutualisation avec la CAC permettaient d'envisager une réorganisation des services, que la ville continue à accroître ses effectifs avec 76 agents en plus, ce qui est beaucoup. On peut imaginer effectivement une ville avec une administration et au service du public qui compte un effectif qui soit stabilisé par une augmentation permanente. Les marges de manœuvre aussi liées au transfert de services vers la CAC sont peu exploitées, les programmes d'investissement sont limités, les marges d'effort sur le budget de fonctionnement général sont extrêmement limitées voire quasi inexistantes après trois ans d'une vie de villes fusionnées dont on voit aujourd'hui peu de bénéfices en matière de budget de fonctionnement. La dette vous l'évoquez, elle est saine certes mais vous avez constaté que nous avons peu d'aide parce que nous avons peu de projets d'investissements structurants qui étaient financés sur le long terme et on peut s'interroger effectivement aussi sur ce choix stratégique. Enfin vous évoquez la dette avec une capacité à rembourser en trois années et demi, c'est un chiffre qui n'a pas de valeur en soi car on peut rembourser vite peu de dettes, on peut rembourser vite beaucoup de dettes pour peu que la ville ait beaucoup de recettes, tous les indicateurs ne valent pas un satisfecit de bonne gestion. En matière de programmes d'investissement, vous en avez drainé un certain nombre, nous les trouvons limités, nous les trouvons parfois inquiétants en tout cas en termes de choix. Vous évoquez le projet autour de Chantereyne une inscription dès 2019 de crédits d'études pour 500 000 euros, on annonce déjà un projet aux alentours de 6 à 7 millions d'euros, un projet aux contours encore très flous et une aventure qui rappelle curieusement celle de la passerelle. Le Quasar à peine terminé nécessite encore 660 000 euros de travaux et d'investissements. S'agissant du chapitre de l'habitat, il manque clairement d'ambition, vous évoquez effectivement le soutien fait aux bailleurs sociaux, il est bien normal, maintenant quand vous parlez d'une situation comme la zone de Monturbet, on peut se satisfaire effectivement de créer 60 logements mais dans une ville qui compte 80 000 habitants, le manque d'ambition est réel et la question du logement se pose et se posera de plus en plus fortement au cours des prochaines années et nous ne sommes pas convaincus que vos réponses soient les bonnes. Un autre indicateur, vous avez fait 2,2 millions de travaux pour entretenir de la voirie mais combien de kilomètres entretient-on avec 2,2 millions. Un chiffre en tant que tel n'a pas d'intérêt s'il n'est

pas contextualiser au regard de la situation en matière de voirie, les Cherbourgeois connaissent l'état déplorable de leur route et ce ne sont pas 2 millions par an qui vont corriger rapidement la situation. Nous avons assisté à votre présentation qui était forcément celle d'un maire heureux de son bilan. C'est la moindre des choses et confiant sur ses perspectives. Face à cette auto satisfaction, nous, nous nuancions, nous soulignons toujours un manque de résultats en matière de démographie, de vie commerçante, de propreté, de sécurité même si vous avez adopté en la matière quelques propositions que nous avons fait lors de l'élection municipale. Un manque d'ambition toujours puisque vous présentez Cherbourg comme une ville unie, fière d'elle, mais elle manque encore d'ambition pour une ville de 80.000 habitants qui fait rayonner dans sa région et au-delà au niveau national. Tout cela va nous conduire dans les prochains mois à analyser de plus en plus finement votre bilan et pour nous en faire un inventaire encore plus précis et nous en tirerons un ensemble de conclusions et nous pourrons présenter d'autres voies dans quelques mois que celle que vous tracez aujourd'hui et soyez certain que ce DOB sera un point de départ pour des réflexions futures en tout cas autour du vote du budget, d'une discussion sur vos projets au cours de cette dernière année.

Benoit ARRIVE : Merci de votre intervention, je ne vais pas vous répondre dans le détail puisque au regard de votre conclusion je crois qu'on aura l'occasion de débattre du bilan mais quelques éléments de réponse. D'abord j'ai eu un peu de mal à cerner le début de votre intervention, que serait la ville sans l'évolution institutionnelle, c'est une question qui n'a pas lieu d'être puisque nous avons voulu collectivement et certains ici ont porté le sujet avec force et courage lorsqu'il a fallu le faire alors que ce n'était pas forcément le sens de l'histoire et même si vous l'avez soutenu in fine je me souviens d'un certain nombre de vos interventions assez réservées en tout cas au début sur cette question de l'évolution institutionnelle et donc si à plusieurs nous avons porté cette évolution institutionnelle avec anticipation et courage c'est bien que nous avons confiance que le territoire devait aussi évoluer compte tenu d'un certain nombre d'enjeu notamment dans le cadre de la réunification de la Normandie, dans le cadre de la loi NOTRe que l'on sentait venir et qu'il fallait avancer. C'est pour cela que nous avons porté ce projet et que nous avons réussi à créer à la fois Cherbourg-en-Cotentin qui a entraîné de facto la création de l'agglomération. Vos propos nous confortent dans les choix qui ont été les nôtres et on voit aujourd'hui compte tenu de la situation de la ville, que vous ne saluez pas, ce que je comprends et je comprends aussi les arrières pensées mais je me permets de vous dire aujourd'hui que la gestion de Cherbourg-en-Cotentin est saluée au niveau national et les maires délégués le savent bien à la fois par les ministères et à la fois par la DGCL qui suit cela de très près. Sur la masse salariale, je vous ai répondu dans mon propos, il y a effectivement une évolution de la masse salariale que l'on assume très clairement, je l'ai toujours dit la création de Cherbourg-en-Cotentin n'a pas vocation à être de la RGPP locale ou à diminuer le nombre de nos fonctionnaires mais on a vocation à faire mieux de services publics et plus de services publics et dans l'évolution de la masse, il y a plus de 60 personnes que l'on a déprécarisé, ce ne sont pas des fonctionnaires nouveaux, ce sont des agents qui travaillaient dans nos collectivités en situation précaire, les collectivités n'avaient pas les capacités d'apporter un véritable statut et une sécurité aux agents, nous l'avons fait avec Cherbourg-en-Cotentin.

Concernant la gestion de la dette, je vous l'ai dit, prendre le critère seul de la dette n'a pas de sens, nous sommes d'accord mais ce critère de la dette quand vous l'additionnez aux autres critères nous sommes extrêmement bien placés, une épargne nette en progression importante, une capacité d'investir 42 millions d'euros et un certain nombre de critères et bien cette question de la dette elle prend son sens et c'est en cumulant ces indicateurs que je vous confirme que la situation de la ville est saine et nous permet d'appréhender demain. Peut-être que les choses ne vont pas assez vite, je ne vais pas reprendre le détail des 42 millions d'euros. La réalité c'est que c'est plus que ce que l'on était capable de faire auparavant en cumulant les villes et la communauté urbaine et que ça nous semble aller dans le bon sens en tout cas répondre à la capacité à projeter cette ville sur un certain nombre d'enjeux demain c'est ce que l'on fait au quotidien et c'est ce qu'on va continuer à faire en s'appuyant à la fois sur un certain nombre de sujets du passé mais en appréhendant les évolutions nécessaires au rayonnement de la ville, c'est aussi ce que nous faisons avec un certain nombre d'indicateurs et là posez des questions autour de vous, allez voir les agents immobiliers, allez voir les notaires, interrogez d'autres élus ailleurs qu'en Normandie, ils vont vous dire que la ville retrouve une pente dynamique et qu'un certain nombre de critères l'indique très clairement et je pense que vous pourrez aussi le constater dans les semaines et années qui viennent.

Quant à l'exercice d'autosatisfaction je ne le pense pas, en tout cas je n'ai pas voulu le faire comme ça, j'ai voulu apporter une vision de la ville comme elle l'est aujourd'hui, je sais d'où nous sommes partis, je sais où la ville est aujourd'hui et je sais où il faudra la porter. Et puis si vous voulez des exercices d'autosatisfaction je vous invite à assister à d'autres instances ailleurs, qu'ici, en Normandie, où souvent il y a de l'autosatisfaction bien plus poussée que ce que vous me prêtez d'avoir fait ce soir.

Ralph LEJAMTEL : Sur la réforme institutionnelle avec l'agglomération d'un côté et la commune nouvelle de l'autre, c'est vrai qu'il y a des éléments qui ne sont pas encore bien repérés par les citoyens et parfois par les élus que nous sommes. Le débat d'orientations budgétaires à l'agglomération n'a donné lieu à aucune prise de parole dans la salle à l'exception de celle de notre groupe. Pour moi c'est une anomalie parce que le développement économique, les mobilités, l'urbanisme sont des éléments qui maintenant

sont discutés à l'échelle de l'agglomération et qui donnent lieu dans le débat d'orientations budgétaires à des orientations. Et je pense regrettable qu'il n'y a pas de débat. Je le dis là ce soir parce que nous sommes des élus de Cherbourg-en-Cotentin, est-ce que l'on peut débattre à partir d'un débat d'orientations budgétaires probablement, parce que c'est quand même de la prospective. Ce sont des politiques publiques qui sont proposées. C'est un document qui est travaillé à partir des services et puis des maires adjoints. J'avoue mon incompréhension dans une assemblée de 200 personnes qu'il ne se trouve pas une seule personne pour intervenir, je voulais le dire en préambule. Il y a un autre élément au niveau de l'agglomération qui est traité c'est la santé et de la même manière il me semble que sur la mobilité quand on parle par exemple du bus nouvelle génération ou de la nécessité d'organiser des mobilités entre l'urbain et le rural, comment nous, Cherbourg-en-Cotentin, on va être en capacité d'être force de proposition et d'être utile aux communes de l'agglomération du Cotentin. Il va quand même falloir trouver un mode opératoire pour que les décisions de l'agglomération et que les décisions de Cherbourg-en-Cotentin ne soient pas trop antagonistes et qu'elles puissent être constructives. Je ne dis pas qu'elles ne sont pas constructives aujourd'hui, je dis simplement que pour le public, pour le commun des mortels, voire pour l'élu de base que je suis, c'est quand même parfois difficile de se retrouver et de ce point de vue le transfert de compétences à l'agglomération, pour le moment, crée quand même une certaine zone grise et que l'un des enjeux de 2020 sera de lever un peu le voile sur ce que l'agglomération est en mesure de faire. Et la santé, sur le centre de santé évidemment, je suis quand même sidéré que quand on propose à l'agglomération les services qui peuvent être rendus par un centre de santé comme celui sur lequel on est en train de travailler, personne ne réagisse au niveau de ce qui pourrait être quand même une amélioration de l'accès aux soins pour un certain nombre d'habitants autour de Cherbourg et j'avoue mon étonnement sincère de cette absence de curiosité pour ce projet. Je vais prendre le département de la Saône et Loire, le département de la Corrèze, le département de la Dordogne, ce sont des départements qui mettent en œuvre des dispositifs de centres de santé où les habitants retrouvent des médecins, c'est quand même l'objectif et d'une certaine manière ce maillage territorial donne lieu à de véritables débats toutes tendances politiques confondues. J'espère que cette anomalie au niveau de l'agglomération va évoluer parce que franchement ce n'est pas à la hauteur. Alors évidemment comme ce débat d'orientation budgétaire souligne l'implication de la ville et vous l'avez dit la méthode de travail qui est la nôtre sur ce sujet-là, à savoir le collectif autour de M. BASTIAN et de moi-même en tant qu'élu, et d'autres personnes qui sont dans ce collectif et de la ville, là effectivement cela va dans la bonne direction et c'est la raison pour laquelle, pour ce qui me concerne, je voterai pour ce débat d'orientation budgétaire, parce qu'il serait quand même malvenu de ne pas reconnaître qu'un engagement commun est en train de se réaliser et qu'il se réalise avec un travail régulier de vos services et de notre groupe également et une capacité à préparer un mode coopératif qui est innovant. C'est une façon d'organiser la réponse aux besoins qui va continuer d'essayer pour la santé mais pas seulement pour la santé. Je crois que les discussions autour de 2020 devront apporter des réponses coopératives. Dernier élément, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises je pense qu'il manque un outil par rapport à l'urbanisme, je l'ai dit à l'agglomération et je le redis ici ce soir, je ne vais pas parler des maisons de la rue du docteur Caré, je le ferai plus tard, je pense que c'est une erreur et que les décisions prises ne vont pas dans la bonne direction sur ce sujet, je veux parler du parking Notre-Dame. Je suis intervenu déjà sur ce sujet il y a deux conseils, 50 000 euros ont été annoncés dans ce débat d'orientations budgétaires, je pense que c'est un sujet qui devrait être un peu clarifié pour qu'on le comprenne davantage quand on n'est pas en charge de ce sujet, car effectivement on a trouvé un squelette, c'est normal il y avait une nécropole. Les fouilles du début des années 80 et les fouilles de 1993 avaient effectivement mis en évidence l'existence de cette nécropole. Mais il y avait trois endroits qui avaient été fouillés. Dans votre propos, par exemple, vous avez parlé effectivement d'une fouille. Mais en réalité on a engagé des fouilles de ce parking à plusieurs reprises et avec la même globalité qui était annoncé par M. BURNOUF il y a deux conseils, c'est à dire qu'il y a déjà eu qualitativement des sondages faits par rapport à ce parking puisqu'il y a eu des constructions sur ce parking. La résidence qui donne sur la rue Maréchal Foch a été construite suite aux fouilles archéologiques de 93 et pour partie ces constructions ont été réalisées sur des éléments de fouilles archéologiques. Par ailleurs la personne qui était à la Direction régionale des affaires culturelles avait donné son aval sur ce qui avait été fait à ce moment-là. Je voulais savoir quelle est la fonction de ce parking car en fait c'est là où ça rejoint un peu l'histoire politique de la ville aussi. C'est que la majorité dont vous êtes issu à la fin des années 70, elle met un terme au projet de Jacques Hébert qui était de créer je crois que cela s'appelle une radiale, c'est à dire un passage routier, on était quand même à l'époque « du tout voiture » et donc on le voit sur le parking Notre Dame il y avait des portes datant des travaux qui avaient été commencés. Votre arrivée a mis un terme aux projets de Jacques Hébert à l'époque. A partir de là, évidemment il était nécessaire d'avoir un traitement de ce parking Notre Dame, ce que dit le DOB d'ailleurs puisque c'est l'hypercentre et vous indiquez bien qu'il doit y avoir un traitement qualitatif de cet espace urbain. Alors quel sera le traitement qualitatif, parce que certes il y a toujours une nécessité de stationnement mais dans 10 ans, dans 15 ans, si on travaille sur les mobilités douces, s'il y a une évolution des pratiques où sera-t-on ? Donc il me semble que par rapport à ce parking le simple fait de réhabiliter le parking juste pour régler le problème du stationnement, on prend le débat peut être de façon réductrice et lorsqu'il y a 12 ans un concours d'architecture avait été engagé, avec des phases communes avec quatre projets qui dans un premier temps travaillés en commun, la question était comment au niveau du

centre de Cherbourg regagner des déplacements piétons sur la place de Gaulle, sur la place du Forum sans perdre la capacité pour les automobilistes de se garer. Ce qui veut dire que vos prédécesseurs avaient déjà posé la nécessité de traiter la question du parking Notre-Dame. J'espère que ce que vous engagez à partir de ces 50 000 euros pour faire et j'aimerais quand même que vous précisiez, des fouilles complètes ou est-ce que ce sont de nouveaux des sondages partiels ? Ceci étant il est grand temps de régler la question de ce parking parce que cela fait presque 40 ans qu'elle n'est pas réglée.

Benoit ARRIVE : Je vais donner la parole aux Maires adjoints pour pouvoir vous répondre même si un certain nombre de dossiers sont des dossiers techniques et je ne suis pas persuadé que ce soit à l'occasion du DOB qu'il faille rentrer dedans. En tout cas je vous remercie pour les propos qui ont été les vôtres sur le DOB. Je vous rappelle que ce soir je l'ai dit aux propos liminaires mais il n'y a pas de vote pour ou contre le DOB, on vote sur le fait que celui-ci a bien été présenté et c'est lors du budget que les choses s'affirment ou pas, qu'il y ait un soutien ou pas. En tout cas merci de votre intervention. Alors on va commencer par le parking donc Hervé BURNOUF et Catherine GENTILE vont vous expliquer que la question de ces fouilles c'est de savoir précisément quel est le champ du possible et quand on connaîtra le champ du possible autorisé par les pouvoirs publics, on pourra déterminer un projet et revenir vers vous avant justement de construire un projet sur cette question, ce parking que l'on souhaite effectivement réhabiliter, compte tenu de son emplacement, sans obérer l'avenir vous avez raison d'en parler M. LEJAMTEL.

Catherine GENTILE : Je vais répondre sur la partie archéologique du parking. Dans le centre historique de Cherbourg, à chaque fois que l'on doit faire des travaux qui impliquent de creuser, dans la mesure où on connaît le passé de Cherbourg, on a l'obligation de faire ce qu'on appelle des fouilles préventives. Donc le parking Notre Dame est dans cette aire « cœur de ville » où l'on connaît forcément le passé de la ville. A chaque fois que l'on a fait une campagne de fouilles sur ce parking, celle-ci étant la troisième, c'est parce qu'il y avait toujours à cet endroit des projets de construction et qui dit construction dit aussi forcément terrassement donc on creuse en profondeur. Cette dernière campagne de fouilles qui va se terminer vendredi comme prévu puisqu'il y avait un temps très précis c'était aussi dans l'optique de refaire le parking. Pour refaire le parking, il fallait aussi travailler sur les réseaux et travailler sur éventuellement un enfouissement des containers et donc on avait obligation de diligenter une troisième campagne de fouilles préventives. Donc on s'est adressé à l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) en lien bien sûr avec les architectes et c'est eux qui ont eu cette mission de faire cette troisième campagne. Alors ils n'ont pas fouillé au hasard parce qu'on sait ce qu'il y a sous le sous-sol et on a déjà présenté un ensemble de choses. Ils ont choisi de creuser à deux endroits donc l'endroit où on a trouvé effectivement ce squelette probablement d'une femme qui date de la fin du Xe siècle parce qu'effectivement on sait déjà depuis longtemps qu'il y avait une église à cet endroit-là, une église entourée d'une nécropole, d'un cimetière. L'église a été désaffectée, a été détruite et le cimetière à ce moment-là était fermé. Les archéologues en creusant à cet endroit avec de grandes chances de tomber sur une tombe remarquable, ce qui a été le cas. Ils ont commencé par extraire un couvercle de sarcophage portant des inscriptions latines et ils ont creusé à un mètre sous le sarcophage pour trouver ce squelette en parfait état qui a été photographié et qui a été emmené os par os au laboratoire de l'INRAP Basse-Normandie qui est situé à Bourguébus. Le sarcophage, lui, a été déménagé à l'Abbaye du Vœu et nous espérons pouvoir le présenter au public pendant les journées du patrimoine. Le squelette va faire l'objet d'étude en laboratoire, il va s'agir de déterminer extrêmement précisément le sexe, on pense que c'est une femme mais il y a encore des recherches à faire. On fait aussi des prélèvements ADN, des prélèvements de parasites, de pollens, parce que le squelette repose dans la terre. Tout ça pour connaître plus précisément l'environnement spécifique de ce squelette. Les fouilles se terminent vendredi, l'INRAP va ensuite nous faire un rapport précis au plus tard en juillet et les travaux de réaménagement du parking doivent débiter, je crois que c'est le 29 mars. Donc l'existence du parking n'est pas remise en question et on ne fera pas de fouilles supplémentaires sauf s'il y avait un autre projet effectivement à cet endroit. Mais on respecte exactement la réglementation concernant l'archéologie préventive.

Hervé BURNOUF : Pour compléter les propos de ma collègue, les fouilles terminées, la semaine prochaine, les services voirie vont remettre en état ce qui a été creusé et le parking devrait rouvrir mercredi ou jeudi aux abonnés et à l'ensemble de la population. Ensuite à partir de ce rapport qui devrait nous arriver au plus tard au mois de juillet nous allons recevoir le cahier des charges avec ce que nous avons le droit de faire ou pas et je le rappelle puisque j'ai déjà été interrogé sur ce sujet dans cette assemblée, il faut prendre en compte non pas simplement le stationnement mais aussi tout ce qu'il y a autour de ce parking et il y a beaucoup d'ayants droit, il y a une maison de retraite, il y a des commerces et il y a des problèmes avec les ordures ménagères. La ligne budgétaire, c'est une ligne qui est déjà reportée d'un an puisque les fouilles sont venues nous perturber dans notre calendrier et celle-ci va permettre à partir du cahier des charges, suite aux fouilles préventives de pouvoir mener un projet, lequel aujourd'hui, je suis bien incapable de vous le dire mais tout sera bien entendu pris en compte aussi bien les mobilités, le vélo et on reviendra vers vous avec un projet tout neuf.

Frédéric BASTIAN : M. LEJAMTEL a évoqué dans son propos le centre de santé et plus particulièrement le positionnement de la communauté d'agglomération. Vis à vis de ce projet, l'occasion m'est donnée d'être très clair et d'être très précis sur cette question-là. Je ne crois pas un seul instant qu'il y ait une mauvaise volonté de la communauté d'agglomération sur ce sujet. Lorsque ce point a été abordé lors de la création de l'agglomération du Cotentin, nous avons engagé au niveau de la ville de Cherbourg-en-Cotentin un certain nombre de travaux et M. LEJAMTEL vous êtes très bien placé pour le savoir puisque nous y travaillons maintenant depuis un peu plus de quatre ans et il nous a semblé en tout cas après échanges avec Monsieur le Maire et les services concernés qu'on pouvait si on passait ce projet à la communauté d'agglomération perdre du temps par rapport à la réalisation de ce projet qui nous semblait non seulement pertinent, important, mais avec une certaine urgence pour le mettre en œuvre. Et c'est un choix de la ville de Cherbourg-en-Cotentin que de garder dans son périmètre la réalisation de ce centre de santé tout en associant la communauté d'agglomération au comité de pilotage tout en s'assurant que à travers des fonds de concours la communauté d'agglomération puisse participer et aider financièrement à la réalisation de ce projet. Et puis très clairement en se disant que de toute façon une fois que le projet sera mis en œuvre une fois qu'il aura essaimé déjà à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, il nous paraît, je partage tout à fait votre avis sur cette question, que l'on finira par essaimer au-delà de Cherbourg-en-Cotentin comme cela se fait dans le département de la Saône et Loire au niveau départemental mais il n'y a pas, je tiens à le redire ici de volonté, en tout cas à ma connaissance, affirmée de la communauté d'agglomération de se désintéresser de ce projet de Centre de santé, je crois même bien au contraire.

Benoît ARRIVE : Merci M. BASTIAN de ces précisions qui sont effectivement conformes à la réalité.

Nicolas VIVIER : M. LEJAMTEL, je partage l'amour pour le centre de santé mais de façon moins démonstrative. Je partage aussi l'avis de M. LEQUILBEC quand il dit qu'on est sur un mandat inhabituel, vous avez dit de transition je crois effectivement que le mandat est marqué par les évolutions institutionnelles, ça a été une expérience exaltante mais aussi frustrante par certains aspects aussi et c'est ce qui nous a permis de nous donner les marges de manœuvre dont nous disposons maintenant. Ce n'est pas venu tout seul cela a été une démarche extrêmement volontariste. Le projet de budget est marqué aussi par la contrainte budgétaire qui nous est imposée par l'Etat et même si cela a été fait de multiples fois, je souhaite de nouveau regretter cette sorte de carcan qui en plus pour un gouvernement qui souvent se targue de vouloir simplifier va vraiment pas dans le sens de la simplification puisque du coup on est en permanence en train de se dire telle dépense imposée par l'état, elle ne devrait pas être dans 1,2%... Je crois que c'est fondamentalement erroné de raisonner sur le montant de la dépense publique. Pour moi ce qui importe ce n'est pas le montant de la dépense publique c'est ce qu'on fait avec la dépense publique et je crois qu'effectivement on doit s'attacher à ce que cela soit fait de façon efficace et utile. Mais le principal complément que je voulais apporter c'est plutôt une proposition, une demande de méthode. Nos concitoyens sont de plus en plus sensibles à l'urgence climatique. Les jeunes l'ont dit vendredi (15 mars) de la semaine dernière en manifestant, plus de 1.000 personnes dans les rues de Cherbourg samedi (16 mars). Il y a beaucoup de choses en lien avec cette problématique dans ce que fait Cherbourg-en-Cotentin. Mais l'argent c'est le nerf de la guerre donc la préparation budgétaire c'est quelque chose de très important. Mon souhait serait qu'à l'avenir on ait cette problématique de la question du climat dans la préparation du budget et je souhaiterais qu'on réfléchisse à ce que chaque choix fait en matière budgétaire, on l'évalue du point de vue de ses conséquences sur le climat. Un certain nombre de choix seront neutres, mais peut être que certains seront négatifs et cela il faudra les minimiser et d'autres auront un impact positif. Je crois qu'il serait important à l'avenir d'être capable d'avoir cette vision et de la présenter au conseil municipal au moment de la présentation du budget. Voilà le vœu que je souhaitais formuler.

Benoît ARRIVE : Effectivement les attentes évoluent et la réalité climatique est aujourd'hui extrêmement connue, cela fait partie des sujets d'avenir, on a déjà eu l'occasion d'en parler, qui sont liés aussi à l'évaluation des politiques publiques mais cet angle d'urgence climatique devra à mon sens, je partage votre avis, être intégré aux méthodologies qu'on aura à mettre en place après les municipales pour continuer à avancer. Je voudrais aussi redire que vous avez tous les ans un rapport qui est réalisé par les élus et les services qui présentent l'ensemble des actions de Cherbourg-en-Cotentin sur la question environnementale et qu'il faut prendre le temps de le regarder le lire vous verrez que tout n'est pas parfait mais qu'un certain nombre d'actions sont déjà mises en place sur cette question de respect de l'environnement, de protection des générations futures et de la planète. Peut être qu'on ne le fait pas assez savoir mais en tout cas même si j'ai bien conscience qu'on peut toujours faire mieux, il y a quand même déjà une vraie implication et une vraie démarche.

Ralph LEJAMTEL : une intervention par rapport aux éléments de réponse qui me sont donnés. D'abord je n'ai pas d'amour pour le centre de santé mais par contre j'ai un mandat c'est à dire que j'ai conduit une liste sur Cherbourg-Octeville en 2014, j'ai été syndicaliste, les mandats pour les syndicalistes c'est important, c'est-à-dire que j'ai proposé aux habitants un projet et je compte bien le conduire jusqu'à son terme. Ce n'est pas une question d'amour, c'est une question d'éthique politique. C'est un premier élément. Quand je dis au débat d'orientation budgétaire d'agglomération qu'effectivement je regrette

qu'il n'y ait pas assez d'interventions je vais prendre l'exemple du plan climat air énergie territorial, je pose la question au conseil d'agglomération concernant l'électrification de la ligne du port jusqu'à la gare de Cherbourg. Pourquoi ? Parce que dans les documents du Conseil Régional il souligne qu'il faudrait un report modal pour que ça soit moins « bateau-camion » mais que ça puisse être « bateau-train », je me dis qu'en tant qu'élus on doit faire passer un cap à ces questions et je regrette qu'il n'y ait pas plus d'intervention sur ces questions qui sont des questions d'actualité. Je ferme la parenthèse

M. BURNOUF, je vais vous faire un élément de réponse parce que ça fait plusieurs fois que vous me répondez de la même manière. Votre réponse est rationnelle, mais mon intervention l'est aussi parce qu'en 2006 quand il y a eu un projet c'était un projet sous maîtrise d'ouvrage de la ville et de la CUC, il y avait le contrôle de la DRAC, ça prenait bien en compte la globalité du site avec une mise en valeur des traces archéologiques du quartier, des commerces, des restaurateurs jusqu'à la place de Gaulle, la place centrale, les quais, la rue Maréchal Foch, les flux automobiles, la piétonnisation, le traitement des places et espaces publics. Je veux juste dire et vous pouvez le concéder que ce que vous m'expliquez là il s'est passé exactement la même chose il y a douze ans et ça n'avait pas abouti. Donc la complexité du projet dont vous parlez, certes c'est une complexité qui a déjà été prise en charge par d'autres élus avant vous sans aboutir.

Et M. Bastian, concernant le passage à l'agglomération je partage votre point de vue c'est à dire qu'effectivement il fallait que la Ville garde la maîtrise d'œuvre, j'étais d'accord avec ça c'est vrai je pense que dans l'avenir peut être que les choses pourront évoluer. Ce que je veux dire c'est que le Centre de santé peut ouvrir des antennes jusqu'à 10 kilomètres à la ronde et bien dans les 10 km à la ronde, il y a des communes qui ont des difficultés d'accès à un médecin. Donc je pense que M. VALENTIN pourrait manifester un peu plus d'enthousiasme et un peu moins d'académisme dans ses réponses pour dire oui c'est vrai c'est un élément et donc de donner un petit coup de pouce.

Benoit ARRIVE : On ne va pas faire le débat ici mais les débats à l'agglomération doivent se faire à l'agglomération même si vous regrettez qu'il n'y ait pas assez de débat, on ne va pas faire à Cherbourg-en-Cotentin les débats de Cherbourg-en-Cotentin et les débats de l'agglomération. Quant au centre de santé, je vous rejoins et la réponse de M. BASTIAN a été extrêmement bien argumentée. On va d'abord ouvrir le centre de santé à Cherbourg-en-Cotentin y mettre les moyens humains et les moyens financiers pour qu'il fonctionne et on saura en tirer un bilan et sur la base de ce bilan, l'agglomération à qui on a confié aussi un certain niveau de compétence pourra mener sa politique et développer ce type de dispositif. D'ailleurs Jean-Louis Valentin s'est déjà exprimé de façon positive là-dessus.

Hervé FEUILLY : J'aurais une question et un élément d'analyse.

Je commencerai par la question puisqu'on est dans un débat d'orientations budgétaires, il s'agit de chiffres et pour une bonne objectivité d'analyse des chiffres, j'aurais aimé que vous donniez le bon chiffre de l'évolution du fonctionnement en retirant les transferts de charges à la CAC pour une plus grande objectivité, je pense que cela aurait été important de comparer ce qui était comparable.

Benoit ARRIVE : Alors je l'ai fait, M. FEUILLY, dans ma présentation et j'ai d'ailleurs insisté c'est 0,2% c'était indiqué sur le slide. Je vous ai donné 3,2 en vous disant qu'après retraitement c'est à dire à périmètre constant, on est à moins de 0,2.

Hervé FEUILLY : J'avais bien vu et cela confirme bien que l'on peut situer l'économie d'échelle de la fusion à 0 2% sur le fonctionnement. C'est un résultat qui n'est pas satisfaisant et qui est en deçà des objectifs que vous aviez annoncés en son temps. Alors je ferai une autre remarque sur votre satisfaction sur la situation financière. On peut considérer qu'elle serait justifiée si Cherbourg connaissait un taux d'équipement optimal, par exemple comme évoqué tout à l'heure M. LEJAMTEL à propos de l'évolution de l'électrification de la liaison du port avec la ligne SNCF et un taux de chômage qui soit très inférieur à ce qu'il est, or ce n'est pas le cas. Cette situation financière montre exactement un manque évident de dynamisme.

Benoit ARRIVE : Je crois que l'on n'arrivera pas à se mettre d'accord M. FEUILLY mais quelques éléments pour corriger une partie de votre analyse. D'abord je vous ai dit qu'après retraitement, la diminution est de moins 0,2 sur les charges de fonctionnement. En réalité ça pourrait être plus, faudrait qu'on s'amuse à calculer mais ce n'est pas l'objectif, c'est un peu plus parce que ces moins 0,2 ne tiennent pas compte de l'inflation sur les années passées. Premier élément de réponse, et je voudrais vous rappeler que nous avons aussi financé des actions nouvelles avec la création de Cherbourg-en-Cotentin, c'est aussi une partie de la réponse que je vais vous apporter. Je parlais tout à l'heure du numérique dans les écoles je vous l'ai dit on a affecté 2 millions d'euros pour numériser toutes les classes de Cherbourg-en-Cotentin pour éviter que les enfants de Cherbourg-Octeville aient de meilleures conditions que les enfants de Querqueville ou de Tournaville. Cela devrait vous parler M. FEUILLY. Donc en réalité c'est moins 0,2 ce qui est déjà extrêmement intéressant si on compare à d'autres collectivités. Il y a l'aspect inflation. Et puis je vous rappelle que comme je viens de le faire on a pu financer, tout en restant dans une diminution de nos charges de fonctionnement, un certain nombre de services nouveaux qui n'était pas prévu, ni en investissement, ni en fonctionnement et que l'on a souhaité mettre en place

notamment au nom de l'équité dans le cadre de Cherbourg-en-Cotentin. Je pourrais prendre d'autres exemples je me tourne vers Frédéric BASTIAN au CCAS, le portage des repas à domicile qui n'existait que dans trois communes sur cinq maintenant cela existe dans cinq communes au nom de l'équité. Je pourrais prendre en exemple le nouveau produit jeune qui n'était réservé qu'aux habitants de Cherbourg-Octeville, qui a été étendu et refondé sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin toujours au nom de l'équité, on va vous présenter un bilan tout à l'heure. Je pourrais vous parler du développement du maintien à domicile, qui est une réalité. Je pourrais vous parler de la téléalarme qui est maintenant une réalité partout.... C'est moins 0,2, effectivement il y a l'inflation et y a surtout tout ce qu'on a pu financer au service des habitants et de tous les habitants, c'était là aussi un enjeu de Cherbourg-en-Cotentin puisque lorsque l'on a porté cette commune nouvelle, il y avait aussi l'analyse qui était la suivante. On a considéré que si on ne faisait rien les écarts entre les communes riches de cette ex communauté urbaine ou des communes un peu plus pauvres, ou les grandes villes par rapport aux petites villes, que cette question d'iniquités territoriales allait se creuser et qu'un des moyens de lutter et de contrer cette iniquité était de travailler sur un vrai territoire uni et unifié avec une équité au service des habitants, c'était bien l'évolution institutionnelle et cela se retrouve aujourd'hui dans la réalité budgétaire qui est la nôtre.

Hervé FEUILLY : Excusez-moi mais on va aller au bout des choses dans l'énumération que vous avez fait tout à l'heure la numérisation des écoles... et d'autres services si vous faites le rapport en pourcentage par rapport au budget global du fonctionnement vous verrez que c'est peu. Donc évidemment ça fait un bel effet de manche d'énumérer toutes ces petites réalisations qui sont grandes par leurs objectifs mais qui financièrement représentent très peu de choses

Benoit ARRIVE : 2 millions d'euros, je vous laisse faire le calcul mais ce n'est pas une petite chose, même dans notre budget. Et puis un dernier mot, il y a un certain nombre d'économies de mutualisation qui sont en cours. Je vous l'ai dit tout à l'heure modestement dans mes propos on a commencé à agir sur un certain nombre de sujets de mutualisation, de mieux acheter, je vous ai parlé de commandes publiques, j'aurais pu vous parler des assurances, du coût de l'énergie mais il y a encore un certain nombre de travaux qui restent à venir pour générer un certain nombre d'économies de fonctionnement. Économies de fonctionnement qui continueront à nous permettre d'avoir une situation financière saine et donc de continuer à investir au service du territoire.

18h45 Votants : **137**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

4 – DÉNOMINATION DES VOIES SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE – ALLÉE DU DOCTEUR SCHWEITZER ET RUES DE LA ZAC « LES JARDINS DE L'AGORA »

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Il convient de nommer les rues nouvellement créées, ainsi que les futures allées et places, de la ZAC des « Jardins de l'Agora ». Il est proposé :

- Rue des Jardins de l'Agora (pour la voirie ouest qui jouxte les terrains de football)
- Allée de la Valériane,
- Allée de la Sarriette,
- Allée de la Marjolaine,
- Allée de la Sauge,
- Allée du Basilic,
- Allée du Millepertuis,
- Place de la Passiflore,
- Place des Capucines,
- Place de la Verveine,
- Allée du Cerfeuil,
- Allée de l'Origan.

Il convient également de nommer la voie entre la rue du Vieux Tôot et la rue du Docteur Schweitzer dans laquelle 12 habitations vont être construites. Il est proposé :

- Allée du Docteur Schweitzer

Le conseil municipal adopte.

18h48 Votants : **137**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

5 – BILAN LANCEMENT CITÉ JEUNE 2018

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Le conseil municipal prend connaissance du premier bilan sur « Cité Jeune » :

« Cité jeune » est un ensemble de 6 dispositifs gratuits à destination des 6/25 ans résidant à Cherbourg-en-Cotentin.

- C temps libre (6/10 ans) : 75 % de l'objectif cible atteint,
- C loisirs (11/15 ans) : 99 % de l'objectif cible atteint,
- C citoyen (15/25 ans) : 5 actions en 2018 avec 43 places disponibles, 36 places occupées, soit 83 % de l'objectif cible atteint,
- C mon projet (11/25 ans) : dispositif engagé que depuis octobre 2018 : un seul projet,
- C mon emploi (18/25 ans) : 19 jeunes ont accédé à un emploi saisonnier entre juin et septembre,
- C mon stage (en classe de 3^{ème}) : sera lancé en septembre 2019.

Benoit ARRIVE : Effectivement un bon bilan pour cette première année avec des axes de travail encore pour les années à venir afin de continuer à améliorer le dispositif au service de notre jeunesse. C'était aussi une première année y compris en termes de connaissance du dispositif et donc on poursuivra l'année prochaine bien sûr sa promotion mais les premiers retours sont déjà extrêmement encourageants et c'est un bon début.

Krystelle JOLY : Je m'interroge sur ces loisirs qui touchent que 13% de jeunes. Je trouve que ça ne fait pas beaucoup. Je me trompe peut être mais quelles sont les solutions envisagées pour toucher plus de jeunes car 13% de la population...

Dominique HEBERT : Le travail et le partenariat avec le Conseil Départemental n'étaient pas simples par la loi de protection des données. Là, on part sur une base où on a effectivement 4 150 jeunes âgés de 11 à 14 ans dans nos statistiques données de l'Insee. On avait le retour qu'en 2017, il y en avait seulement 1 128 collégiens qui avaient acheté le spot 50 et qui réside à Cherbourg Cotentin qui avait acheté le spot 50. Sur ces 1 128 on s'était donné un objectif de 50%, qui puissent bénéficier de l'aide. La difficulté avec le Conseil Départemental c'est par rapport à la protection des données, le jeune quand il achète le spot 50 en ligne sur le site internet du Département et qu'il habite en même temps à Cherbourg-en-Cotentin, le Département lui demandait de valider s'il acceptait de donner ses coordonnées à la ville. Certains ne l'ont pas fait, c'est pour cela que l'on a seulement 765 jeunes collégiens qui ont acheté le spot 50. On n'a pas encore les chiffres du Conseil départemental pour nous dire combien, en 2018, ont été vendus de Spot 50 sur Cherbourg-en-Cotentin, mais on pourra vous les communiquer, dès que nous les aurons. Je pense qu'ils iront largement au-delà des 765. Et puis je connais des parents aussi qui avaient coché les coordonnées et qui n'ont pas fait la demande de remboursement des 15 euros, là ce sont des choix personnels. Aujourd'hui, on a pu apporter 561 remboursements. Ce bilan date déjà de quelques semaines, aujourd'hui si des familles reviennent encore vers les services, on continue à offrir le remboursement des 15 euros pour l'achat du Spot 50. Et puis je pense qu'on était dans une première année de lancement, il faut aussi que tous les acteurs diffusent, communiquent autour de cet outil et c'est comme ça qu'un plus grand nombre de jeunes achèteront Spot 50. Je pense que c'est intéressant, cela leur permet d'avoir des réductions sur énormément d'activités. La ville pourra leur offrir le remboursement. On travaille avec le Conseil Départemental aussi une simplification du système. Le travail est encore en cours, il n'est pas acquis, mais notre volonté c'est que le jeune habitant Cherbourg-en-Cotentin n'ait pas à payer les 15 euros que ce soit directement gratuit et que ce soit la ville qui rembourse directement le conseil départemental de la totalité des 15 euros multipliés par le nombre de jeunes de Cherbourg-en-Cotentin qui achètent le spot 50. C'est dans notre objectif global de faciliter et simplifier la vie des citoyens. C'est un travail qui est en cours avec les services et les élus du conseil départemental.

Annick GODEFROY : Une petite précision. En réalité c'est 150 élèves sur 200, les stages « découverte » en troisième et non pas 50 sur 200.

Dominique HEBERT : Donc on accueille déjà 150 élèves sur 200, c'est mieux. Mais l'idée c'est si possible, c'est d'harmoniser le calendrier des demandes de stages des collèges. On aura plus de capacité d'accueil aussi au sein de nos services parce qu'on ne peut pas accueillir 500 collégiens en même temps.

6 – CONSOLIDATION DE L'OFFRE SCOLAIRE DANS LE 1^{ER} DEGRÉ SUR LE TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – CONVENTION 2019/2021

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Cherbourg-en-Cotentin, comme beaucoup de territoires, enregistre depuis plusieurs années une baisse de ses effectifs scolaires relativement importante. Cette baisse de la démographie scolaire a un impact direct sur l'organisation des moyens au sein des établissements du 1^{er} degré et fragilise l'offre scolaire du territoire.

Face à cette situation récurrente et préoccupante pour l'ensemble de la communauté éducative, la commune de Cherbourg-en-Cotentin, la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche, sous couvert du rectorat, ont décidé de s'engager, au travers d'une convention, à travailler à la consolidation de l'offre scolaire dans le premier degré sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les éventuels avenants sur la période de ladite convention.

Le conseil municipal adopte.

19h15 Votants : **138**

Pour : **128** Contre : **2** Abstentions : **8** NPPV : **0**

7 – ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SERVICE « FRANCE CONNECT »

Rapporteur : Dominique HÉBERT

La commune de Cherbourg-en-Cotentin met en œuvre une politique d'innovation numérique visant à moderniser l'administration et déployer des services nouveaux à l'utilisateur ou simplifiant l'existant grâce aux outils numériques. C'est le cas par exemple du déploiement d'un nouveau logiciel Enfance/Petite Enfance qui proposera à l'ensemble des familles un portail web permettant le paiement, délivrant des informations qui pourront être personnalisées et permettant aux familles d'interagir notamment par la modification de leurs coordonnées et la pré-réservation/annulation des activités.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la commune de Cherbourg-en-Cotentin à adhérer au télé-service France Connect, système d'identification et d'authentification des usagers. En effet, ce service permet de simplifier et accélérer des démarches et formalités administratives effectuées par le public et d'en assurer la traçabilité et le suivi. Gratuit, il s'appuie sur des comptes existants pour lesquels l'identité a déjà été vérifiée (impôts, Amélie, la Poste). Ainsi, à terme, les internautes n'auront plus qu'un seul identifiant et mot de passe à retenir pour se connecter à l'ensemble des services publics dématérialisés.

Le conseil municipal est invité à autoriser l'adhésion de la commune au téléservice « France Connect », n'impliquant aucun coût et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le conseil municipal adopte.

19h18 Votants : **138**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

8 – TARIFICATION DU FESTIVAL URBAN SHOW

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Pour la seconde année consécutive, le festival Urban Show aura lieu du 5 avril au 28 avril 2019. Cet événement regroupe les Escales Urbaines, le Hip-Hop Show et Ico fest. L'édition 2019 proposera différents stages pratiques autour des disciplines suivantes : danse Hip-Hop, échasses urbaines, BMX, Art du déplacement et pratiques de glisse.

Pour l'ensemble des stages pratiques animés par un prestataire extérieur, une tarification est proposée de l'ordre de 2 € par demi-journée de stage. Il est à noter que ces stages se déroulent sur deux à trois jours. Les stages réalisés en interne par les animateurs de la ville de Cherbourg-en-Cotentin seront gratuits. Les ateliers libres seront gratuits.

Tarification des stages animés par un prestataire :

- Stage art du déplacement (ou parkour) : 6 €
- Stage échasses urbaines : 4 €
- Stage BMX : 4 €
- Stage de danse Hip-Hop moins de 11 ans : 4 €
- Stage de danse Hip-Hop plus de 11 ans avec restitution au Vox : 10 €

Le conseil municipal est invité à valider les tarifs proposés et autoriser les régies des services jeunesse à percevoir les encaissements.

Le conseil municipal adopte.

19h21 Votants : **138**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

9 – CONVERSION DE LA DURÉE D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE À TITRE GRATUIT

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Mr et Mme Cuquemelle détiennent une concession (libre de tout corps) au cimetière des Aiguillons depuis 1982. Malheureusement, suite à une erreur, une inhumation a été faite dans cette concession pour une autre famille.

Afin de ne pas pénaliser Mr et Mme Cuquemelle, le conseil municipal est invité à autoriser à convertir gratuitement, à titre exceptionnel, la durée de la concession de 15 à 50 ans, au cimetière des Aiguillons, section 30, emplacement 18.

Le conseil municipal adopte.

19h22 Votants : **138**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

10 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE VITRINE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération n°2017_725 du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation de vitrines pour la période 2018-2020.

Considérant l'intérêt de cette action qui permet d'apporter une aide aux commerçants et d'améliorer le cadre de vie, le conseil municipal est invité à accorder les subventions suivantes :

- 424,26 € à HTAG 18 qui a effectué la rénovation de sa vitrine « MOA » située 9 rue du Commerce 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 1.414,20 €.
- 446,89 € à Monsieur Rachel PICQUENOT qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Ma Bulle d'R » située 44 rue Gambetta 50120 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 1.489,64 €.
- 5.000,00 € à DRUGEOT AUDITION qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Audition Conseil » située 36 rue Albert Mahieu 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 17.138,55 €.
- 5.000,00 € à SAS COMPTOIR DU COTENTIN qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Comptoir des Halles » située 6 rue Vastel 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 29.906,48 €.
- 984 € à SARL NORMANDIE qui a effectué la rénovation de sa vitrine « NORMANDIE-BRETAGNE, traiteur de la mer » située 28 rue du Château 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 3.280 €.

- 2.693,23 € à Société EJE qui a effectué la rénovation de sa vitrine « L'ONGLERIE » située 45 rue des Portes 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 8.977,45 €.
- 716,70 € à SARL LEVAVASSEUR qui a effectué la rénovation de sa vitrine « GREEN » située 38 rue Gambetta 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 2.389 €.
- 498 € à SAS Les bouchées de pain qui a effectué la rénovation de sa vitrine « LES BOUCHÉES DE PAIN » située 42 rue Christine 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 1.660 €.
- 811,89 € à SAS LE CAFFE qui a effectué la rénovation de sa vitrine « LE CAFFE » située 31 rue Albert Mahieu 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 2.706,30 €.
- 1.233,45 € à BILBO IMMOBILIER qui a effectué la rénovation de sa vitrine « BILBO » située 44 boulevard Schuman 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 4.111,50 €.
- 4.483,50 € à Mme Kathryn BEATON-BOUDOT qui a effectué la rénovation de sa vitrine « LOVE ENGLISH » située 22 rue Gambetta 50120 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 14.945,00 €.
- 5.000,00 € à Mr Valentin DEMAUTIS qui a effectué la rénovation de sa vitrine « Boulangerie Pâtisserie Demeautis » située 43 rue de la République 50120 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 20.922,00 €.

Sébastien FAGNEN : *Si Monsieur le Maire m'y autorise, j'aimerais dire quelques mots sur l'actualité du commerce.*

Le premier point concerne l'étude et la participation citoyenne en cours, liées au programme « Action cœur de ville ». Des ateliers auront lieu la semaine prochaine, ils rassembleront des commerçants, mais aussi des consommateurs, afin de confronter tous les points de vue, sur une foultitude de sujets comme la mobilité et le stationnement, mais aussi le fonctionnement des commerces (amplitudes horaires, typicité des produits,...) et également le tourisme (jours d'ouverture). Aujourd'hui la démarche fonctionne bien, nous avons un taux de retours sur les sondages, auprès des commerçants exclusivement, qui est relativement élevé et les ateliers rassemblent un certain nombre de personnes. Nous aurons l'occasion, en conseil municipal, de vous présenter les conclusions de cette démarche qui devrait s'achever d'ici l'été 2019.

Autre information importante, qui devrait se concrétiser dans les prochaines semaines, la création d'un observatoire du commerce et de l'artisanat à Cherbourg-en-Cotentin, avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie. En effet, les derniers chiffres de la vacance commerciale datent de 2016 et donc sur une situation relativement mouvante comme celle du commerce et de l'artisanat, il était nécessaire d'avoir un outil qui nous permette de jauger en temps réel, mais aussi d'obtenir des informations nous permettant d'anticiper les grands mouvements en matière commerciale.

Cet outil portera, à la fois sur l'âge des exploitants, la taille des locaux commerciaux, autant que possible le montant des loyers, l'état des locaux. Il permettra ainsi de pouvoir accompagner à la reprise des locaux commerciaux, pour les exploitants actuels et pour les porteurs de projets et d'avoir un taux de vacance commerciale qui soit en temps réel et non plus année par année.

La CCI, qui menait cette étude jusqu'à présent, ne dispose que de chiffres qui datent de plus de 3 ans et qui sont donc totalement caducs.

Pour les deux actions que je viens d'évoquer, à la fois la concertation « Cœur de ville » sur le commerce local et l'observatoire du commerce et de l'artisanat, les unions commerciales y participent et je tiens tout particulièrement à remercier l'Union Cherbourg Commerces pour l'implication qui est la sienne afin de mener à bien ces projets qui nous permettront de pouvoir anticiper les mouvements et attirer ou conforter des enseignes, aussi bien franchisées qu'indépendantes, sur le cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin mais aussi sur l'ensemble de la commune nouvelle.

Benoit ARRIVÉ : *Vous l'avez compris avec cet exposé, un certain nombre de subventions, elles vont de 424 € à 5.000 €, en fonction de l'argent investi par le commerçant. Tout à l'heure, dans la liste que j'ai faite, j'aurais aussi pu vous parler des subventions en direction des commerces. Cela n'existait que sur Cherbourg-Octeville et elles ont été étendues à l'ensemble des commerçants de Cherbourg-en-Cotentin. Ils en sont très contents, et nous aussi. On continue à en assurer la promotion pour que l'ensemble de nos commerçants puissent les utiliser. Je voudrais aussi vous dire que c'est un outil dont nous faisons régulièrement la promotion, notamment avec les organes et les associations de commerçants, et que nous aimerions bien qu'il soit encore plus utilisé. C'est assez unique en Normandie, peu de villes normandes aident les commerçants comme nous le faisons.*

Le conseil municipal adopte.

19h28 Votants : **138**

Pour : **129** Contre : **5** Abstentions : **4** NPPV : **0**

11 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR RENOUVELLEMENT DE MOBILIER DE TERRASSE ET ÉTALAGE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération n°2017_727 du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation du mobilier de terrasses et d'étalages pour la période 2018-2020.

Le Conseil municipal est invité :

- à accorder une subvention de 782,10 € à la SNC LE MARYLAND, qui a renouvelé le store banne de la terrasse de son établissement, situé 47 rue Maréchal Foch – 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 2.607 €.

Le conseil municipal adopte.

19h29 Votants : **138**

Pour : **131** Contre : **6** Abstentions : **1** NPPV : **0**

12 – CONVENTION DE SERVICE COMMUN « FINANCES » - AVENANT N°1

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

En décembre 2018, le conseil municipal avait décidé la création d'un service commun « Finances » et la signature de la convention afférente. Elle prévoit les modalités de facturation de la participation financière de la Communauté d'Agglomération par le versement d'un acompte en juin et la régularisation du solde en décembre.

Dans le cadre de la mise en place des services communs il est possible d'imputer le coût du service mutualisé directement sur les attributions de compensation. Il est donc proposé d'intégrer cette disposition au service commun « Finances » à travers la signature d'un avenant.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de service commun « Finances » et à réaliser toute démarche liée à l'exécution de cet avenant.

Le conseil municipal adopte.

19h30 Votants : **138**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

13 – VENTE DE VÉHICULES, ENGINES ET MATÉRIELS MUNICIPAUX

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules et engins ou suite à une évolution des besoins des services, la commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite se séparer d'un certain nombre de biens.

La vente aux enchères publiques de ces biens sera confiée à Maître BOSCHER, commissaire-priseur. Les frais forfaitaires et de publicité restant à la charge de la collectivité s'élèvent à 12 % HT prélevés sur le produit de la vente.

Le conseil municipal est invité à autoriser la vente de ces biens aux enchères, ou à défaut par tout autre moyen approprié, à autoriser Monsieur le Maire à signer la réquisition de vente et à en encaisser le produit.

Le conseil municipal adopte.

19h31 Votants : **138**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

14 – CONCOURS PHOTO 2018 – ATTRIBUTION DE PRIX

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La commune déléguée de Tourlaville a organisé un concours photo amateur. Le jury a délibéré et a choisi 4 lauréats. Chacun d'entre eux se voit attribuer un prix de 155 €.

Le conseil municipal est invité à autoriser l'attribution aux 4 lauréats du concours photo amateur 2018, d'un prix de 155 € chacun.

Le conseil municipal adopte.

19h32 Votants : **138**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

15 – SALON DES INDÉPENDANTS 2018 – COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DEL2018_624

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La commission de la culture du 22^{ème} salon des peintres indépendants, organisé en octobre 2018, avait décidé l'attribution de six prix sous forme de bons d'achats (155 €) et d'un prix spécial de 155 € offert par le Crédit Agricole. Lors de la rédaction de la délibération DEL2018_624 il s'avère que le prix « mention spéciale du Crédit Agricole » a été omis.

Le conseil municipal est invité à attribuer ce prix de 155 € sous forme de bon d'achat à la lauréate en supplément du prix spécial offert par le Crédit Agricole.

Le conseil municipal adopte.

19h33 Votants : **138**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

16 – COMITÉ DES FÊTES DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE – CONVENTION D'OBJECTIFS – ANNÉE 2019

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

L'association Le Comité des Fêtes de la commune déléguée de La Glacerie contribue au dynamisme associatif en proposant des manifestations de diverses ampleurs, dont la fête annuelle de la Saint-Gobain. En décembre 2018, le conseil municipal a donc décidé de lui attribuer à titre d'avance une subvention de 11.250 €.

Le conseil municipal est invité à autoriser le versement de cette avance de 11.250 € ainsi que la signature de la convention d'objectifs pour l'année 2019.

Le conseil municipal adopte.

19h33 Votants : **138**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

17 – VENTE AU PROFIT DE MR ET MME BUARD – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'une parcelle contigüe à la propriété privée de M. et Mme BUARD, rue de la Moignerie sur la commune déléguée de Tourlaville. Elle est utilisée et entretenue par ces derniers, sur une emprise de 76 m² bordant leur propriété, depuis de nombreuses années. Ils ont régularisé le 30 janvier 2008, avec la Mairie de Tourlaville, une convention d'occupation moyennant un loyer annuel de seize euros, pour une durée de 5 ans, renouvelée depuis par tacite reconduction.

M. et Mme BUARD ont sollicité la commune déléguée de Tourlaville en vue d'acquérir ladite emprise foncière d'une surface d'environ 76 m². Il est proposé au conseil municipal de réaliser une division parcellaire de la parcelle cadastrée 602 BI n°936, afin que la partie d'une surface d'environ 76 m² leur soit vendue au prix de 6 € du mètre carré.

Le conseil municipal est donc invité à approuver la vente de l'immeuble section 602 BI n°936, au profit de M. et Mme BUARD, au prix de 6 €/m² pour environ 76 m², dire que tous les frais de division préalable et d'acte notarié seront à la charge exclusive de l'acquéreur et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente.

Le conseil municipal adopte.

19h35 Votants : **138**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

18 – VENTE ANCIEN PRESBYTÈRE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

***Benoit ARRIVÉ** : J'en profite pour vous rappeler que sur la question du patrimoine, nous avons une gestion dynamique. Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, on détruit ce qui doit l'être, on reconstruit ce qui doit l'être et on vend ce qui doit l'être. Nous avons un patrimoine important, lié au mariage des 5 communes et de la communauté urbaine, nous avons aujourd'hui un patrimoine supérieur à la ville de Rennes et nous devons le gérer de façon dynamique, à la fois pour ramener des recettes, mais aussi pour diminuer un certain nombre de coûts de fonctionnement sur des biens dont on n'a plus l'utilité. On vous présentera, dans les semaines qui viennent, d'autres ventes, au profit notamment d'investisseurs.*

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'un ancien presbytère avec jardin, situé rue du Val Avril, sur la commune déléguée de Querqueville. Au cours de l'année 2018, la ville a reçu deux offres d'achat qui ont donné lieu à l'adoption de deux délibérations successives. Cependant, ces deux offres d'achat n'ont finalement pas abouti à la régularisation de la vente, les acquéreurs s'étant finalement rétractés, et l'ensemble immobilier a été remis en vente.

Après plusieurs visites, les négociations ont abouti à la présentation d'une nouvelle offre d'achat présentée par Mr et Mme PONTFARCY, au prix du mandat de vente, à savoir 226.000 € net vendeur.

Le conseil municipal est invité à approuver la vente de cet immeuble au profit de Mr et Mme PONTFARCY, au prix de 226.000 €, tous frais d'acte et de négociation étant à la charge de l'acquéreur, autoriser les acquéreurs à déposer, dès avant régularisation de l'acte, toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur cet immeuble et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente.

Le conseil municipal adopte.

19h37 Votants : **138**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

19 – ACQUISITION DE TERRAINS AUPRÈS DE LA SCI ELCZ – COMMUNES DÉLÉGUÉES DE LA GLACERIE ET DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La gérante de la société ELCZ a proposé de vendre deux terrains dont elle n'a plus l'utilité à la commune de Cherbourg-en-Cotentin, au prix net vendeur de 6.000 €. Ces deux terrains se situent dans un périmètre proche du Château des Ravalet et sont contigus à une parcelle, propriété de la commune et actuellement à usage de parking pour partie. Leur acquisition contribuerait à créer un tènement unique de biens appartenant à la collectivité et permettrait d'étendre le parking, souvent complet lors des événements proposés par la commune ou les associations.

Le conseil municipal est invité à autoriser l'acquisition au prix de 6.000 € net vendeur des parcelles cadastrées section 203 ZA N°79 et 602 ZC n°64, d'une superficie de 22.400 m² et à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente.

Le conseil municipal adopte.

19h41 Votants : **138**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

Hervé FEUILLY : *Nous nous sommes interrogés en conseil communal à Turlaville, lorsque M. LEPOITTEVIN nous a annoncé la création d'un parking sur ces parcelles. Je souhaitais vous alerter sur la présence d'une carrière de schiste bleu et j'ose espérer que l'on ne mettra pas sous du bitume les vestiges d'une carrière qui est la dernière qui a été exploitée.*

Jean-Marie LINCHENEAU : *Lorsque l'on a évoqué la question, la première préoccupation a été de compléter le tènement et de maîtriser l'hydrographie de ce lieu qui est très difficile et problématique. Le second point c'était, sur la partie du haut, que l'on pourrait en effet, une fois tous les deux ans pour Presqu'île en Fleurs, garer quelques véhicules supplémentaires.*

Bien évidemment les carrières bleues nous intéressent, je rappelle que sur La Glacerie nous avons de nombreux endroits où l'on exploitait encore les pierres bleues. Je pense que la dernière exploitation se trouve un peu plus loin, en face des Essarts, où l'on a encore la scierie, qui était exploitée encore il y a une quinzaine d'années.

Benoit ARRIVÉ : *Je vous le dis sous forme de boutade mais nous en ferons peut-être une carrière municipale. Nous avons beaucoup de difficultés sur des opérations d'entretien du patrimoine pour trouver de la pierre bleue. Je ne sais pas si cette carrière a encore du gisement, mais pour nous, dans le cadre de l'entretien du patrimoine, cette question d'approvisionnement de pierre bleue est un vrai sujet.*

20 – VENTE EX-GROUPE SCOLAIRE DE L'AMONT-QUENTIN – FONDATION BON SAUVEUR – AJOUT D'UNE RÉFÉRENCE CADASTRALE COMPLÉMENTAIRE – AVENUE DE NORMANDIE – RUE D'ALSACE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

En septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la vente de l'ex-groupe scolaire de l'Amont-Quentin à l'exception du terrain de sport, moyennant le prix principal de 450.000 €, au profit de la Fondation Bon Sauveur. Il avait été convenu que la vente porterait sur les deux bâtiments de l'ancien groupe scolaire, leurs cours et espaces paysagers, ainsi que l'emprise ouest permettant un accès « véhicules » à l'avenue de Normandie, comprenant un logement de fonction désaffecté et deux garages et son espace paysager.

Après passage du géomètre-expert il a été constaté qu'une partie de l'espace paysager, une emprise foncière d'environ 22 m², est référencée sous un autre numéro de parcelle alors qu'elle fait partie de la vente projetée. Il est donc nécessaire de mettre en conformité les limites cadastrales et la situation des lieux.

Le conseil municipal est invité à accepter l'ajout d'une partie de la parcelle cadastrée AP n°233 pour une superficie d'environ 22 m² au profit de la Fondation Bon Sauveur, dire que toutes les modalités de la vente prévues aux termes de la délibération DEL2018_478 en date du 26 septembre 2018 demeurent inchangées, autoriser Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat de vente, ainsi que l'acte constatant la résiliation anticipée du bail et l'acte notarié de vente et autoriser la Fondation Bon Sauveur à déposer toute autorisation d'urbanisme portant sur l'emprise vendue, dès avant régularisation de l'acte authentique de vente.

Le conseil municipal adopte.

19h42 Votants : **138**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

21 – SERVITUDES DE PASSAGES AU PROFIT D'ENEDIS SUR LE TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La société ENEDIS (anciennement ERDF) envisage l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur les communes de Cherbourg-Octeville, le Mont Turbert (pose d'une canalisation souterraine), La Glacerie, La Banque à Genêts (pose de 2 canalisations souterraines et d'Equereudreville-Hainneville, Le Clos du Hure (pose d'une canalisation souterraine).

A cet effet, la société ENEDIS sollicite la commune pour lui permettre de réaliser sur les parcelles concernées les travaux nécessaires. Une convention de servitude devra être régularisée entre la société ENEDIS et la commune pour autoriser la constitution de ces droits réels.

Le conseil municipal est invité à autoriser la création de servitudes de passage sur les communes déléguées concernées, accorder cette servitude sans indemnité et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, puis l'acte authentique.

Le conseil municipal adopte.

19h43 Votants : **138**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

22 – ACCOMPAGNEMENT DES RAVALEMENTS DE FAÇADES – ATTRIBUTIONS D'AIDES SUITE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Rapporteur : Jean-Marie LINCHEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin accorde, depuis le 1^{er} janvier 2019, une aide au ravalement de façades, sur certains périmètres, sous forme de subvention.

Le conseil municipal est invité à octroyer les subventions à 4 propriétaires pour un montant total de 7.380,43 € :

- Une subvention de **1 017,83 €** à Monsieur CHÂTEL David, qui a effectué un ravalement de la façade d'un immeuble sis au 25 rue Loysel à Cherbourg-en-Cotentin (50100). Le montant total hors taxe des travaux éligibles réalisés s'élève à 6 924,00 € (aide aux travaux 10% + aide complémentaire de 20% sur 23,5% de la copropriété).
- Une subvention de **2 400,00 €** à Monsieur LACOURT Thomas domicilié 13 impasse Gouberville à Cherbourg-en-Cotentin (50100) qui a effectué un ravalement de la façade d'un immeuble sis à la même adresse. Le montant total hors taxe des travaux éligibles réalisés s'élève à 11 184,90 €, plafonné à 8 000,00 € (aide aux travaux de 10 % + aide complémentaire de 20%).
- Une subvention de **1 565,60 €** à Monsieur VASSELIN Cyril domicilié 3 rue Montebello à Cherbourg-en-Cotentin (50100) qui a effectué un ravalement de la façade d'un immeuble sis à la même adresse. Le montant total hors taxes des travaux éligibles s'élève à 3 914,00 € (aide aux travaux de 10% + aide complémentaire de 30%).
- Une subvention de **2 397,00 €** à Madame DELANGE Anne domiciliée 51 rue Emile Zola à Cherbourg-en-Cotentin (50100) qui a effectué un ravalement de la façade d'un immeuble sis à la même adresse. Le montant total hors taxe des travaux éligibles réalisés s'élève à 4 794,00 € (aide aux travaux de 10 % + aide complémentaire de 40%).

Le conseil municipal adopte.

19h45 Votants : **138**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

23 – CONVENTION DE SERVICE COMMUN « RESSOURCES HUMAINES ET SYSTÈMES D'INFORMATION » ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN – AVENANT N°1

Rapporteur : Annick GODEFROY

En décembre 2017, le conseil municipal avait décidé la création d'un service commun « Ressources humaines et systèmes d'information » pour une durée de 3 ans.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'imputer le coût du service mutualisé directement sur les attributions de compensation afin de limiter le nombre de flux financiers. A travers un avenant à la convention, il est proposé de revoir les modalités de facturation des prestations et simplifier le détail des clés de répartition des postes de charges.

Le conseil municipal est invité à modifier les modalités de facturation, le détail des clés de répartition des postes de charges et à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

Le conseil municipal adopte.

19h46 Votants : **138**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

24 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Annick GODEFROY

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, etc), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 26 agents contractuels et à signer les contrats correspondants en fonction des besoins des effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an.

***Hervé FEUILLY** : Cette délibération est récurrente et montre à chaque fois, par son ampleur, la problématique d'analyse que j'ai évoquée en début de conseil. Avec 250 équivalents temps plein annuels absents, évidemment on a besoin de compenser. Vous avez nié au début du conseil la problématique de l'absentéisme, vous l'avez mise sous le tapis, mais là, elle ressurgit.*

***Annick GODEFROY** : Ce n'est pas du tout ça. Vous n'avez peut-être pas lu la première ligne « à la suite du départ définitif d'agents de la collectivité pour raisons de retraite et mutation ».*

***Hervé FEUILLY** : Il n'y a pas que cela.*

***Annick GODEFROY** : On ne remplace pas les arrêts de maladie par de l'accroissement temporaire d'activité.*

***Hervé FEUILLY** : Je pense que lorsque l'on a des services qui fonctionnent de façon optimale on peut suppléer la défaillance ou le retrait de certaines personnes.*

***Annick GODEFROY** : Je ne suis pas d'accord, on ne peut pas demander aux services de prendre le travail d'une personne qui est partie, sinon cela voudrait dire que l'on n'a pas besoin de la remplacer. Ce sont des départs en mutation et retraite.*

Le conseil municipal adopte.

19h50 Votants : **138**

Pour : **107** Contre : **0** Abstentions : **31** NPPV : **0**

25 – RÉGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Annick GODEFROY

Le régime indemnitaire applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale est une transposition du régime indemnitaire des fonctionnaires d'État, transposition établie en vertu du principe de parité entre fonctions publiques.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter cette délibération ayant pour objet de compléter la liste des fonctions éligibles au régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs et de mettre à jour les intitulés de grade suite à l'application des décrets portant statut particulier des cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

Le conseil municipal adopte.

19h51 Votants : **138**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

26 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Annick GODEFROY

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Les modifications portent sur :

- la création de 4 postes au Pôle qualité et cadre de vie,
- La création de 2 postes au Pôle projet urbain la culture environnement,
- La création de 3 postes au Pôle technique,
- La création de 5 postes au Pôle OMSSIRH,
- La création de 2 postes au Pôle finances,
- La création d'un poste au Pôle administration générale,
- La création d'un poste à la Direction communication évènementiel,
- La création de 13 postes au Pôle de territoire d'Equerdreuil-Hainneville,
- La création de 2 postes au Pôle de territoire de Tourlaville,
- La création de 17 postes au Pôle de territoire de La Glacière,
- La création de 10 postes au Pôle de territoire de Querqueville,
- La création de 3 postes au Pôle de territoire de Cherbourg-Octeville,
- La suppression d'un poste au Pôle Technique,
- La suppression de 3 postes au Pôle de territoire d'Equerdreuil-Hainneville,
- La suppression de 6 postes au Pôle de territoire de La Glacière.

Le conseil municipal est invité à adopter ces modifications applicables au 1^{er} avril 2019.

Le conseil municipal adopte.

19h53 Votants : **138**

Pour : **111** Contre : **0** Abstentions : **27** NPPV : **0**

27 – MISES À DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES VILLE-CCAS

Rapporteur : Annick GODEFROY

Dans le cadre de l'organisation de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin et de son CCAS, la constitution et l'évolution des organigrammes ont nécessité la mise à disposition de fonctionnaires entre la collectivité et son établissement public local. De même, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin met à la disposition de la ville, certains emplois en équivalent temps plein.

D'autre part, la commune de Cherbourg-en-Cotentin met à la disposition d'associations ou d'organismes plusieurs fonctionnaires territoriaux, la majorité des conventions correspondantes ayant été conclues par les collectivités historiques et reprises par la commune nouvelle. Aussi, l'assemblée est informée que la commune de Cherbourg-en-Cotentin met à ce jour à disposition des emplois en équivalent temps plein.

Le conseil municipal est invité à prendre acte :

- de la mise à disposition au bénéfice du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin des fonctionnaires titulaires de la commune, correspondant à 4,95 ETP (équivalent temps plein)
- de la mise à disposition à son bénéfice des fonctionnaires titulaires du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, correspondant à 11,30 ETP (équivalent temps plein)
- de la mise à disposition des fonctionnaires titulaires de la ville correspondant à 12,3 ETP (équivalent temps plein) auprès de différents organismes.

***Frédéric LEQUILBEC** : Le Cercle du Cotentin s'abstiendra sur cette délibération. Pas tant pour le CCAS que sur la forme de la délibération. Elle est intitulée « Mises à disposition de fonctionnaires Ville-CCAS » et on trouve dans le texte des mises à disposition pour des associations. En finances on parle de « cavalerie budgétaire » quand on fait ce genre de choses, administrativement c'est le même principe. La prochaine fois nous aimerions deux délibérations distinctes, on n'est pas sur les mêmes sujets, on n'est pas sur les mêmes enjeux et il y a un côté fourre-tout dans votre délibération. On fait passer, en même temps que l'intérêt de dédier des postes au CCAS, des postes qui pourraient se discuter. Les mises à disposition pour les associations pourraient s'étudier lors de conventions avec les associations, ce qui permettrait d'identifier clairement les coûts globaux des subventions faites à ces associations.*

Annick GODEFROY : Pour la prochaine fois, nous changerons le titre de la délibération.

Le conseil municipal adopte.

19h56 Votants : **138**

Pour : **105** Contre : **0** Abstentions : **33** NPPV : **0**

28 – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LE CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – CONSTITUTION DU GROUPEMENT – SIGNATURE DE LA CONVENTION - AUTORISATION

Rapporteur : Sylvie DELAUNAY

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune et le CCAS, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de travaux que de fournitures et de services.

Il convient donc d'envisager, chaque fois que cela est possible, la constitution de groupements de commandes permettant de globaliser les besoins et de les traiter dans le cadre d'une même procédure de marché public.

Le conseil municipal est donc invité à adopter le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin pour les marchés de fournitures de matériels et matériaux, services et fourniture d'énergie et combustibles, d'exploitation, d'entretien, de maintenance et de vérification des équipements des bâtiments communaux ainsi que les marchés de diagnostics et mesures réglementaires sur le patrimoine bâti de la commune et du CCAS ainsi qu'à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive.

Madame Sylvie DELAUNAY et Monsieur Philippe BAUDIN sont désignés respectivement en tant que titulaire et suppléant membres de la CAO du groupement les représentants de la commune élus au sein de la CAO.

Le conseil municipal adopte.

19h57 Votants : **139**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

29 – RÉSEAU DE CHALEUR DES PROVINCES – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N° 4 – SIGNATURE - AUTORISATION

Rapporteur : Arnaud CATHERINE

Par délégation de service public, la commune de Cherbourg-Octeville avait confié un contrat de concession d'une durée de 20 ans à compter du 1^{er} février 2009 à la société IDEX pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation du réseau de chauffage urbain du quartier des Provinces. La ville avait fait le choix d'opter pour le développement de la biomasse en remplacement du fioul. Au 1^{er} janvier 2014, la compétence avait été transférée à la Communauté Urbaine de Cherbourg, puis le 1^{er} janvier 2016 à la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Suite à un audit de la convention réalisé par le concessionnaire, est apparue la nécessité d'une rénovation du réseau et notamment des sous-stations.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la passation de l'avenant n°4 autorisant la rénovation du réseau et la poursuite de l'exécution du contrat de concession ainsi que d'autoriser la signature de la convention de valorisation de certificats d'économies d'énergies.

Le conseil municipal adopte.

20h04 Votants : **138**

Pour : **126** Contre : **2** Abstentions : **10** NPPV : **0**

30 – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS – PARTENARIAT AVEC LA RÉGION

Rapporteur : Arnaud CATHERINE

En octobre 2016, la région Normandie a adopté le plan « Normandie Bâtiments Durables » dont l'objectif est de soutenir la construction et la rénovation de bâtiments performants. Dans ce cadre, la région a mis en place le « Chèque éco-énergie » permettant d'accompagner la rénovation énergétique de l'habitat individuel.

La Région souhaite associer l'ensemble des EPCI et les communes concernées à cette démarche et propose d'adhérer à la charte.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement des partenaires qui permettra de communiquer le dispositif d'aide sur le site Chèque Eco, d'avoir accès à la plateforme de gestion de la Région et de participer aux réunions de travail sur le fonds de garantie régional.

Le conseil municipal adopte.

20h06 Votants : **138**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

31 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE BORIS VIAN – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Catherine GENTILE

Catherine GENTILE : *Je voulais introduire mon propos par quelques éléments de contexte pour vous expliquer comment nous travaillons en ce moment au niveau des bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin.*

Depuis plusieurs mois, les responsables de nos 4 bibliothèques municipales, ainsi que les responsables des bibliothèques associatives, se rencontrent très régulièrement pour construire le futur réseau de la lecture publique de notre ville. Déjà, au sein des bibliothèques municipales, les catalogues ont été harmonisés, par exemple lorsque l'on consulte le site des bibliothèques de Cherbourg, on peut trouver où se situe tel ou tel ouvrage et on peut le réserver et l'emprunter dans une des quatre bibliothèques.

De même, en passant par le site des bibliothèques de Cherbourg on peut aussi avoir accès gratuitement (lorsque l'on est inscrit dans l'une de ces bibliothèques) à un bouquet de services numériques qui est proposé par la bibliothèque départementale, service pour lequel la collectivité paye un abonnement de 12.568 €. Ce bouquet permet aux usagers d'avoir accès à 3 services : « Le Kiosque », qui est la consultation de la presse en ligne, « La Vidéotheque », qui permet aux usagers de visionner des films, des documentaires et des séries et enfin « Tout apprendre », pour avoir accès à des méthodes de langues, des didacticiels pour apprendre l'informatique, le numérique, le code de la route, etc.

Les bibliothécaires travaillent également à une charte graphique commune, à une carte de lecteur unique et à la valorisation de très nombreux services gratuits pour les usagers.

Une campagne de communication est validée et nous la présenterons à la presse le 23 avril prochain.

La prochaine étape de la mise en réseau des bibliothèques sera d'y intégrer les bibliothèques associatives qui existent sur les communes déléguées d'Equeurdreville-Hainneville et de Querqueville ainsi que toutes les bibliothèques qui existent dans notre ville et que l'on connaît beaucoup moins. Par exemple, il y a une bibliothèque et une parthèque au conservatoire de musique, il y a une bibliothèque à l'école des Beaux-Arts, il y a une bibliothèque à la Maison du Littoral, nous avons aussi la bibliothèque des sciences dans le domaine Liais, nous avons la bibliothèque sonore qui est installée à Octeville. Mais également toutes les actions qui sont portées par des associations, comme l'association « Lire de Plaisir » à Equeurdreville-Hainneville ou le Festival du Livre de Jeunesse. Il faudra aussi valoriser toutes les actions que l'on a menées ensemble sur les boîtes à lire qui sont extrêmement importantes sur le territoire.

Je vous précise que tout ce travail de mise en réseau doit se faire en co-construction, il ne s'agit pas que l'une ou l'autre des bibliothèques impose sa façon de travailler, d'où le nombre de réunions de travail. Harmoniser les pratiques ne signifie pas uniformiser, et on doit tenir compte de la spécificité de chaque lieu, du public, de son offre de lecture, puisque les bibliothèques ont décidé de travailler ensemble sur les achats. Par exemple, à la médiathèque Louis Lansonneur il y a un très gros fonds de BD, donc il faut le valoriser aussi, et donc valoriser toute l'offre de lecture et les animations que chaque bibliothèque propose à son public.

Travailler en réseau permet un échange entre les collègues et c'est aussi très important. Cela permet de mieux valoriser toutes les actions de médiation qui sont menées en bibliothèque, cela permet aux collègues de pouvoir, de temps en temps, travailler ensemble sur un focus particulier. Par exemple, la nuit de la lecture qui se développera l'année prochaine et qu'il nous semble important de porter ensemble.

Je voulais aussi en profiter pour remercier les équipes de nos bibliothèques parce qu'elles font un travail extrêmement important et formidable.

Depuis la mise en réseau des bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin, il convient de modifier le règlement intérieur dans le but de permettre un accès simplifié, d'offrir aux lecteurs un plus grand choix de lecture et de communiquer de manière lisible.

Il a été décidé d'harmoniser :

- le nom des établissements (poète local ou en lien avec la région),
- la durée du prêt (28 jours) et les tarifs de recouvrement,
- Les tarifs d'inscription.

Le conseil municipal est invité à adopter le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque Boris Vian.

Le conseil municipal adopte.

20h13 Votants : **136**

Pour : **108** Contre : **0** Abstentions : **28** NPPV : **0**

32 – ORGANISATION DES VISITES GUIDÉES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN PAR LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DÉNOMMÉE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU COTENTIN – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION

Rapporteur : Catherine GENTILE

Depuis juin 2017, les offices de tourisme du Cotentin ont été regroupés sous la forme d'une Société Publique Locale dénommée Société publique de développement touristique du Cotentin. La commune est actionnaire de cette société et peut donc la solliciter, notamment pour des visites guidées.

En 2019, il est prévu une visite par mois, de janvier à juin et d'octobre à décembre, ainsi que 6 par semaine (5 jours) en juillet et août et 10 lors des journées du patrimoine. Le budget prévisionnel s'élève à 20.649 €, comprenant la prise en charge des vacances des guides, l'achat de micro-casques et d'outils de communication. Il est proposé que la commune participe à hauteur de 11.056 € ainsi qu'au travers une prestation de travaux d'imprimerie (estimée à 1.700 €).

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Société publique de développement touristique du Cotentin le contrat de prestation et verser la subvention de 11.056 €.

Le conseil municipal adopte.

20h17 Votants : **136**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

33 – BIBLIOTHÈQUES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE COMMUNE DE RECOUVREMENT POUR RETARD DANS LA RESTITUTION DES DOCUMENTS EMPRUNTÉS

Rapporteur : Catherine GENTILE

Actuellement les procédures de recouvrement des pénalités dues en cas de retard dans la restitution des documents et instruments sont différentes dans les quatre bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin. Dans le but d'harmoniser les pratiques et communiquer de manière lisible, il est proposé une procédure commune à l'ensemble du réseau des bibliothèques.

- 2 semaines de retard : 1er mail ou lettre de rappel, blocage de la carte,
- 3 semaines de retard : 2ème mail ou lettre de rappel,
- 1 mois de retard : 3ème mail ou lettre de rappel,
- 3 mois de retard et plus : engagement d'une procédure de recouvrement par le Trésor Public.

Pour le recouvrement par le Trésor Public, il est proposé d'appliquer les tarifs forfaitaires unitaires suivants à compter du 1er avril 2019 :

Livre / CD	15 €
DVD	30 €
Partition	20 €
Vinyle	24 €
Ukulélé	100 €
Clavier	200 €
Guitare	160 €
Pédale d'effet	88 €
Multi pad	107 €

Le conseil municipal est invité à approuver cette nouvelle procédure et à actualiser les tarifs avec une entrée en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Hervé FEUILLY : *Je ne voudrais pas être un oiseau de mauvaise augure, mais votre délibération n'aura aucune efficacité. 3 rappels sans sanction : des rappels qui vont coûter plus cher que la valeur d'un livre, plus une mise en recouvrement par le Trésor Public d'une somme si minime qu'il ne cherchera pas à récupérer ces montants. Je vous rappelle que l'on a provisionné 820.000 € de créances irrécouvrables que le Trésor Public n'a pas pu récupérer. Je pense que, plutôt que de faire une usine à gaz, il serait préférable de demander une caution quand on prête quelque chose, parce que là, les gens se le rappelleraient.*

Catherine GENTILE : *Nous verrons bien, cela va être mis en application au mois d'avril, et nous ferons un bilan.*

Lorsque l'on fait un rappel aux usagers, on le fait par mail. Lorsque l'on est sur le point de devoir rendre un document emprunté, on reçoit un 1^{er} mail qui met en garde qu'il ne reste que 2 ou 3 jours pour le rendre et qui propose de renouveler pour un mois l'emprunt de ce document. Ensuite les rappels se font de manière numérique, c'est l'ordinateur qui les génère, seule la procédure de recouvrement nécessite des dispositifs plus lourds.

Le conseil municipal adopte.

20h24 Votants : **135**

Pour : **103** Contre : **29** Abstentions : **3** NPPV : **0**

34 – PÔLE NATIONAL DU CIRQUE LA BRÈCHE – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019/2020 - SIGNATURE

Rapporteur : Catherine GENTILE

Benoit ARRIVÉ : *Je voulais vous dire que nous avons inauguré la Maison des Artistes il y a quelques jours, en présence du Département, de la Région, de l'État et du Ministre de la Culture. Nous organiserons peut-être une visite pour les conseillers municipaux.*

C'est un très très bel équipement, qui place aujourd'hui notre Centre National à un haut niveau européen. D'après le Ministre de la Culture c'est probablement ce qui se fait de mieux en Europe. Cela a été une très belle inauguration pour un très bel équipement et cela nous permettra de nous projeter à la fois sur les arts circassiens mais également de valoriser ici ce qui est fait. Ce dossier « cirque » a démarré il y a plus de 15 ans lorsque la ville de Cherbourg a accueilli le chapiteau du « Docteur Paradis », avec cette maison des artistes on vient de boucler ce dossier.

Catherine GENTILE : *Monsieur le Maire parlait d'une visite guidée, nous avons prévu de faire l'inauguration le 13 mars à 19 h 30 et de pouvoir prévoir des visites guidées de la Maison des Artistes, le Ministre en a décidé autrement puisqu'il s'est annoncé pour le 8 mars à 15 h 30 et nous comprenons bien que tout le monde n'est pas disponible.*

Ce que je vous propose c'est de vous communiquer plusieurs dates, avant l'été, pour que vous puissiez venir visiter l'ensemble de l'équipement, c'est-à-dire la Maison des Artistes et le bâtiment principal.

En 2011, l'Etat labellisait La Brèche « Pôle national du Cirque » dans le cadre de sa politique de soutien à la création, la production et la diffusion des Arts du cirque. Au titre de ce label, il convient qu'une convention pluriannuelle soit conclue entre la direction de la structure, l'État, la Région Normandie, le Département de la Manche et la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Conclue pour une durée de deux années (2019 et 2020) cette convention s'appuie sur le projet artistique et culturel avec pour objectifs de fixer la mise en œuvre concrète de celui-ci, d'arrêter les modalités de financement de la structure et de ses relations avec les partenaires institutionnels et enfin de préciser les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle 2019-2020 du Pôle national du Cirque / La Brèche.

Le conseil municipal adopte.

20h29 Votants : **133**

Pour : **122** Contre : **1** Abstentions : **10** NPPV : **0**

Jean-Michel MAGHE : *On vient de voter un certain nombre de délibérations qui concernaient des conventions, des subventions et systématiquement on voit apparaître soit le financement global, soit le financement qui revient à Cherbourg-en-Cotentin. On a voté, et la qualité du projet n'a rien à voir, la convention avec le Centre national des arts du cirque et il faut aller à la page 14 sur 70 de l'annexe pour trouver le financement de la ville et dans le corps du texte de la délibération il n'est fait aucune référence au financement sinon qu'il y aura un financement qui est défini et dans l'explication qu'on a eu, on n'a pas eu non plus le montant. Est-ce qu'il serait possible, c'est un problème de forme, d'avoir dans ce genre de délibération le montant des financements ? Un peu comme on le fait pour les projets, qu'on sache car effectivement on parcourt l'annexe mais il y a 70 pages d'annexes et donc il faut aller à la page 15 pour trouver le financement qui est quand même engageant pour la commune. Le projet est intéressant certes mais c'est un problème de forme quand il y a moins de 1 400 euros on le fait quand il y a un peu plus de 310 000 euros par an on ne le fait pas. Je suis un peu surpris*

Benoit ARRIVE : *On le fera on en prend note.*

35 – CONTRAT DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT « ESCALE DE L'HERMIONE » À CHERBOURG-EN-COTENTIN EN MAI 2019

Rapporteur : Catherine GENTILE

Du 4 au 8 mai 2019, la commune de Cherbourg-en-Cotentin accueillera l'Escale de l'Hermione. Cherbourg-en-Cotentin sera la première escale en Normandie de la frégate de la Liberté.

Plus de 7.000 personnes pourront visiter l'Hermione à quai. Des sorties en mer à bord de vieux gréements sont également prévues. Un programme de festivités (déambulations, concerts, visites guidées, village des partenaires...) accompagnera la venue de l'Hermione.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a décidé de confier, via une convention de partenariat déclinant les actions de chaque partie, l'organisation et la coordination de l'ensemble des actions nécessaires à la création de l'évènement à la Société Publique Locale de développement touristique en Cotentin (SPL).

La SPL a ainsi en charge les missions suivantes : négociation pour l'affrètement du navire, organisation technique de l'escale, conception et organisation des évènements autour de l'escale, obtention des autorisations préalables et dispositif de sécurité nécessaire à l'évènement, conception et mise en œuvre du plan de communication, des supports et de la relation média, organisation des visites publiques, commercialisation d'opération réceptive, de produits dérivés, ...

Afin de contribuer à la couverture des charges supportées en raison des obligations de l'évènement, la commune de Cherbourg-en-Cotentin versera à la SPL de développement touristique en Cotentin une subvention forfaitaire de 80.000 €.

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la SPL de développement touristique en Cotentin et autoriser la commune de Cherbourg-en-Cotentin à verser une subvention de 80.000 € à la SPL Tourisme.

Geneviève GOSSELIN-FLEURY : L'Hermione sera à Cherbourg du 4 au 8 mai, il sera sur le quai Alexandre III et tout au long de ce quai, entre le pont tournant et l'avenue Delaville, il y aura un village d'animations.

Il y aura des animations pour les enfants qui seront faites par les représentants de nos grands équipements publics touristiques, mais aussi par la Marine Nationale et toutes les associations qui œuvrent autour des vieux gréements.

Des visites de l'Hermione seront possibles, vous pouvez vous inscrire dès maintenant sur le site afin de réserver votre créneau. Vous pouvez également vous inscrire pour des sorties en mer de 2 heures sur les vieux gréements qui seront soit sur le quai de l'entrepôt soit dans l'avant-port.

Une parade aura lieu pour l'arrivée de l'Hermione le 4 mai dès 9 h 00. Un grand nombre d'animations auront lieu dans la ville, des déambulations, des spectacles musicaux, des concerts et un feu d'artifice pour le départ de l'Hermione, le soir du 8 mai.

Benoit ARRIVÉ : C'est un très beau programme et un beau partenariat, entre la ville, la SPL, le Département et l'agglomération Le Cotentin, qui va faire parler de la ville, on attend entre 35.000 et 40.000 visiteurs sur les quais. Pour visiter le bateau, les places sont limitées et il faut réserver. Si vous voulez monter à bord de ce fabuleux bateau, réservez dès à présent, sachant que nous avons déjà plus de 2.500 réservations.

Le conseil municipal adopte.

20h35 Votants : **131**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

36 – MARCHÉ DE PLEIN AIR SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE – TRANSFERT

Rapporteur : Hervé BURNOUF

Le marché de la commune déléguée de Querqueville est actuellement situé sur le parking de la rue Roger Glinel. Enclavé sur une aire de stationnement de quelques places, il est peu accessible et souffre d'un manque d'attractivité.

Pour répondre à cette problématique locale, la municipalité souhaite redynamiser ce marché, en lui donnant plus d'espace, de visibilité et d'attractivité.

De ce fait, mais également aux fins de rendre le site actuel au stationnement des usagers, il est proposé de le transférer vers le site de la Rocambole.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le transfert du marché de la commune déléguée de Querqueville, actuellement situé sur le parking de la rue Roger Glinel, vers le site de la Rocambole.

Jean-Michel MAGHE : Merci à M. BURNOUF d'avoir défendu le projet, il nous tient à cœur depuis longtemps. Le marché n'était pas sécurisé, des véhicules occupaient la place du marché, en plus le samedi matin cela occupait des places de parking alors que l'attractivité du centre amenait quelques voitures.

L'intérêt aujourd'hui c'est de se retrouver dans un jardin, à proximité de l'ancien marché, dans un lieu sécurisé où, en plus, on pourra fournir aux exposants les fluides et utilités.

Le conseil municipal adopte.

20h38 Votants : **131**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

37 – STATIONNEMENT – PARKING NAPOLÉON – CONVENTION AVEC PRESQU'ÎLE HABITAT

Rapporteur : Hervé BURNOUF

Presqu'île habitat a fait l'acquisition en février 2018 d'un ensemble immobilier situé 44-48 rue Tour Carrée sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

En application des dispositions du Code de l'urbanisme, le service instructeur demande à Presqu'île Habitat de justifier de l'obtention d'une concession à long terme, dans un parc public de stationnement existant et situé à proximité de l'opération, pour 2 ou 3 places de stationnement.

A cet effet, Presqu'île habitat s'est rapproché de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour solliciter une convention portant sur 2 ou 3 places de stationnement au parking Napoléon. Elle prendrait effet à compter de la livraison des logements concernés et de la remise des cartes d'accès et serait conclue pour une durée de 15 ans.

Le tarif appliqué serait le même que pour les autres usagers, tel qu'il résulte des délibérations et décisions en vigueur relatives aux tarifs municipaux et sera actualisé selon les mêmes termes (le tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2019 étant de 277 € TTC/par place/par an).

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de longue durée fixant les conditions d'occupation du domaine public relatives à l'accueil de deux ou trois véhicules maximum sur le parking Napoléon, pour une durée de 15 ans au profit de Presqu'île habitat.

Le conseil municipal adopte.

20h40 Votants : **131**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

38 – STATIONNEMENT SUR VOIRIE - RECONDUCTION DE LA GRATUITÉ POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

Rapporteur : Hervé BURNOUF

Dans le cadre de sa politique de développement durable, du déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables et afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin avait approuvé la gratuité du stationnement sur voirie pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2017.

Afin d'anticiper les suites à donner à la fin de cette mesure au 30 juin 2019, le conseil municipal est invité à se prononcer afin de prolonger le dispositif pour une durée de 2 ans.

***Alain BRUNET** : Nous ne pouvons que nous satisfaire, partiellement, de cette stratégie, mais je ne la trouve pas assez agressive. Vous distinguez les véhicules électriques et hybrides rechargeables, mais qu'en est-il des autres voitures ? Je vous rappelle que nous préconisons la zone bleue. Pourquoi faire la séparation entre des véhicules électriques et hybrides rechargeables ? Ils ne polluent pas lorsqu'ils stationnent, mais les véhicules à diesel ou essence ne polluent pas non plus lorsqu'ils stationnent.*

***Benoit ARRIVÉ** : Les choix qui sont les nôtres en termes de stationnement sont construits avec un certain nombre d'associations de commerçants avec qui on évolue et avec qui on travaille sur ces sujets-là. On travaille aujourd'hui sur de nouvelles propositions tarifaires, puisque tout le monde a compris que pour aider le petit commerce il faut générer de la rotation et éviter absolument, en zone urbaine, les véhicules « ventouse ». On continue à développer les « arrêts minutes » gratuits qui permettent de stationner 30 minutes pour une course de proximité. Nous avons la tarification parmi les moins chères de France, en voirie et sur les parkings à barrière. Dans quelques semaines nous sortirons un document de communication que l'on est en train de construire, notamment avec les associations de commerçants. Dans le cadre de nos échanges, nous avons admis que la question de la zone bleue était une fausse bonne idée, notamment sur des questions de contrôle, de verbalisation et donc de rotation. Sur la question des véhicules hybrides, M. BURNOUF vous a répondu dans le cadre de la présentation, il y avait une obligation légale, puisque le législateur souhaite favoriser le développement des véhicules hybrides et électriques. C'est dans ce cadre-là, comme dans la plupart des villes, que l'on a fait le choix de s'inscrire.*

Le conseil municipal adopte.

20h44 Votants : **131**

Pour : **123** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

39 – PRÉSENTATION DU LIVRET « VIOLENCES CONJUGALES : SAVOIR LES RECONNAÎTRE »

Rapporteur : Frédéric BASTIAN

Le conseil municipal prend connaissance du livret.

Projection d'un film

Frédéric BASTIAN : *La projection, c'est un moyen de donner du support et de vous sensibiliser un peu au livret que vous avez chacune et chacun sur votre table. Nous avons souhaité appuyer cette démarche qui est menée par l'Etat et le Département sur la question des violences conjugales et surtout de savoir les reconnaître. Nous connaissons tous dans notre entourage des personnes qui sont probablement victimes de violences. A nous de les sensibiliser et d'alerter ces personnes sur le fait, comme cela vient d'être dit dans ce film vidéo, de se faire connaître. Vous avez dans ce livret toutes les ressources ou les lieux « ressources » qu'il y a dans le département de la Manche et notamment dans le Nord-Cotentin et vous verrez qu'il y a un nombre de lieux « ressources » important et ils nous paraissent essentiel de vous faire connaître et partager cette campagne de manière à ce que vous soyez vous aussi les vecteurs, les porteurs de cette sensibilisation et de cette prévention autour des violences conjugales. À ce titre la fédération des acteurs de la solidarité, dont fait partie le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, organise les 14 et 15 novembre un colloque national sur cette question, présidé par M. Louis Gallois, à la Cité de la Mer, la ville de Cherbourg-en-Cotentin via son CCAS est partenaire de cette manifestation. Un colloque national en présence de Marlène SCHIAPPA, la secrétaire d'État à l'égalité hommes femmes et lutte contre les discriminations. Un temps fort autour des questions sur les violences intrafamiliales et violences conjugales se déroulera sur notre territoire.*

40 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR ACCUEILLIR LES FITDAYS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Frédéric BASTIAN

Les FitDays, le triathlon pour tous, propose à 40 villes étapes en France de donner aux enfants et aux parents le goût de se mettre à l'activité physique et les inciter à adopter de bonnes habitudes alimentaires pour lutter contre la sédentarité et l'obésité.

Cet évènementiel qui aura lieu le 20 juin à la plage verte de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville accueillera 500 enfants sur le temps scolaire durant la journée et sera ouvert aux centres de loisirs et aux familles en fin d'après-midi. Les familles seront ensuite tirées au sort pour participer à une finale régionale puis à une finale nationale.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Cherbourg-en-Cotentin se voit concéder, dans le cadre exclusif de l'édition 2019 de l'évènement « FitDays », l'utilisation de droits promotionnels et publicitaires en relation avec sa qualité de partenaire par l'organisateur ainsi que les conditions financières de ce partenariat.

Le conseil municipal est invité à adopter la convention de partenariat relative à l'organisation des « FitDays » entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'association TIGRE organisatrice de l'évènement, à autoriser le versement de la participation financière à hauteur de 4.300 € et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

Pascal Rousset : *Dans la convention je vois qu'il faut mettre à disposition une bouche à incendie à 200 m maximum pour remplir la piscine de 50 mètres cubes. Il me semble qu'il était formellement interdit d'utiliser les bouches à incendie en dehors du fait qu'elles doivent servir pour protéger les habitants contre les incendies sous peine d'amendes.*

Jean-Marie LINCHENEAU : *Non, il faut faire attention, les services incendie à Cherbourg ne sont pas branchés sur des réseaux proprement réservés à l'incendie, ils sont branchés sur des réseaux d'eau potable qui fournissent de l'eau potable également et qui fournissent de l'eau pour les incendies. La gestion et la maintenance sont à disposition de la commune. Il appartient à la commune de savoir si elle la délivre gratuitement ou à titre onéreux, si elle délivre à titre onéreux, elles peuvent placer évidemment un compteur sur la bouche incendie pour mesurer le débit et le facturer mais elle peut le faire à titre gratuit. La seule obligation bien évidemment c'est que la commune doit veiller à ce que le poteau d'incendie ou la bouche d'incendie soit évidemment libre au cas où il y aurait un incendie et que les pompiers puissent l'utiliser. Mais bien évidemment ça peut servir.*

Pascal ROUSSEL : *Il n'y a pas de risque de baisse de pression dans le réseau incendie pendant l'utilisation de cette bouche ?*

Benoît ARRIVE : *Il n'y a pas de réseau incendie à Cherbourg-en-Cotentin comme cela peut exister ailleurs, c'est le réseau d'eau potable que les bouches d'incendie sont branchés donc il n'a pas de soucis de pression.*

Le conseil municipal adopte.

20h57 Votants : **131**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

41 – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN À L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

Rapporteur : Frédéric BASTIAN

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) s'est constituée le 26 septembre 2018. La volonté commune des membres d'ANVITA est de promouvoir et d'asseoir l'hospitalité en prenant en compte les particularités des territoires et des publics accueillis et secourus.

Cette association permet de regrouper toutes les collectivités et les élu(e)s qui agissent pour un accueil digne des personnes migrantes ou qui souhaiteraient agir mais ne savent/ne peuvent pas le faire. Elle constitue un lieu de mise en commun et d'échanges de bonnes pratiques entre les élu(e)s.

Les partenaires de l'association sont des chercheurs et des acteurs de la société civile permettant de mieux appréhender les contextes migratoires mais aussi renforcer la pertinence des positionnements et actions politiques défendus par l'association.

Le conseil municipal est invité à approuver l'adhésion de Cherbourg-en-Cotentin à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants pour un montant de 570 € annuel.

***Benoit ARRIVE** : Quelques mots pour aller dans votre sens M. BASTIAN. Effectivement la ville de Cherbourg-en-Cotentin et on a déjà eu l'occasion d'en débattre ici longuement n'a pas à rougir de ce que nous faisons sur la question de l'accueil des migrants. On fait beaucoup de choses et notamment via le CCAS en y mettant des moyens financiers importants, bien souvent au-delà de nos prérogatives municipales. Je rappellerai que l'on finance un centre d'accueil inconditionnel à hauteur de 100 000 euros par an, que l'on a partagé avec l'Etat, même si normalement on n'avait pas à faire le financement ce type d'équipement. On aide aussi massivement le tissu associatif et j'en profite pour saluer les bénévoles d'un certain nombre d'associations qui interviennent sur le terrain en lien avec ce que peut faire la ville, je pense à Itinérance mais aussi à la Chaudière par exemple et conscience humanitaire et à beaucoup d'autres. Nous avons aujourd'hui une relation où nous interpellons régulièrement les autres collectivités qui doivent agir parce que ce sont des questions de droit notamment l'Etat et le Département. Parfois c'est un peu plus compliqué d'être entendu pour des raisons diverses et variées mais on continuera à interpeller l'Etat et le Département puisque on a aussi fondé notre action sur le respect des droits et du droit. Et régulièrement on rappelle que les migrants et les demandeurs d'asile notamment ont un certain nombre de droits et aujourd'hui ils ne sont pas respectés notamment dans le droit d'être logés. On continuera avec Frédéric BASTIAN et l'ensemble des associations à interpeller à la fois le Département ou l'Etat sur cette question avec lesquels on travaille sur un certain nombre de sujets y compris sur cette problématique. Mais parfois il faut aussi insister pour que les droits des demandeurs d'asile soient respectés. Je voudrais aussi vous dire qu'on a parfois une problématique aussi particulière en fonction des nationalités, notamment avec la nationalité albanaise puisque le Président de la République actuel a durci la politique migratoire au-delà des discours, de la bienséance et de certains mots aimables que peuvent avoir certains ou certaines sur ce territoire. La réalité c'est que ce gouvernement a durci la politique migratoire et en ce qui concerne l'Albanie il y a une convention entre les deux pays qui a été signée, il y a peu, où la France indique très clairement qu'elle ne souhaite pas que les Albanais restent sur le territoire et qu'ils ont vocation à rentrer en Albanie. Ce durcissement de la politique migratoire du gouvernement actuel n'est pas là non plus pour faciliter le travail qui est le nôtre. Je voulais le dire parce que c'est aussi la réalité sur cette question. Frédéric BASTIAN a eu raison d'intervenir ce soir et on va continuer à interpeller le Département et l'Etat sur cette question parce qu'il est insupportable de voir effectivement des hommes des femmes et surtout des enfants dont certains sont parfois en bas âge dormir dehors, en tout cas on ne l'accepte pas et on continuera à le faire savoir. Sur ce dossier que chacun prenne ses responsabilités même si au-delà des mots c'est une situation extrêmement compliquée y compris d'ailleurs pour l'Etat.*

***Hervé FEUILLY** : Nous ne pouvons voter cette délibération, tout simplement parce qu'à la lecture de la plaquette de cette association il y a des points qui ne respectent pas la loi de la République, les droits de la République. Sur la globalité nous ne pouvons nous opposer mais sur certains points notamment sur le droit de vote ça nous paraît un peu étrange que cela figure dans la plaquette de cette association. C'est pourquoi nous voterons contre.*

Le conseil municipal adopte.

21h06 Votants : **131**

Pour : **103** Contre : **24** Abstentions : **4** NPPV : **0**

42 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL PARKING GAMBETTA POUR LA PERMANENCE D'ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX SOINS (PASS) EXTERNE ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Rapporteur : Frédéric BASTIAN

La Permanence d'Accès à la Santé et aux Soins (PASS) du Centre Hospitalier Public du Cotentin (CHPC) en partenariat avec la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Fondation Bon Sauveur, offre une réponse diversifiée pour l'accès aux soins des personnes les plus fragiles.

Le local du parking Gambetta situé en centre-ville est adapté à l'accueil d'usagers de structures médico-sociales en proximité.

Une convention pour la mise en œuvre de la PASS régit l'utilisation du local depuis 2013.

Il a été proposé que les permanences de la PMI et les permanences du service social qui se tenaient au 32 rue Tour Carrée soient déplacées dans les locaux de la PASS courant 2019.

Une convention de mise à disposition du local Impasse Couppey dans le parking Gambetta garantit le bon usage des locaux et les responsabilités de chacune des parties prenantes.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux parking Gambetta.

Le conseil municipal adopte.

21H09 Votants : **127**

Pour : **124** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

43 – ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA BIODIVERSITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Patrick LEROUX

La région Normandie dispose de deux associations travaillant sur le développement durable :

- l'agence régionale de l'environnement de Normandie (ARE Normandie), basée à Rouen ;
- l'institut régional du développement durable (IRD2) co-fondé par l'Université de Caen Normandie et la Région Normandie et basé à Caen.

La région Normandie a créé une agence régionale de la biodiversité en 2017.

La région a créé un groupement d'intérêt public, GIP qui permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens en vue de missions d'intérêt général. Il réunit deux agences :

- l'agence régionale de la biodiversité,
- l'agence régionale du développement durable.

Les partenaires associés sont invités à participer, avec les membres fondateurs, aux différentes activités du GIP, notamment aux journées, commissions et groupes de travail à vocation consultative. Par ailleurs, la ville de Cherbourg-en-Cotentin siègerait au sein du collège « collectivités, groupements de collectivités, PNR et établissements publics locaux » et pourrait se faire élire à l'une des instances suivantes :

- au conseil thématique en charge de l'ARB ;
- au conseil thématique en charge de l'ARDD ;
- au conseil d'administration, pour une durée de 2 ans.

La ville est déjà adhérente à l'IRDD pour un montant de 150 €.

Le conseil municipal est invité à autoriser l'adhésion au GIP pour un montant de 150 € et à désigner deux représentants : Monsieur Patrick LEROUX en qualité de membre titulaire et Monsieur Arnaud CATHERINE en qualité de membre suppléant.

Le conseil municipal adopte.

21h10 Votants : **129**

Pour : **98** Contre : **0** Abstentions : **31** NPPV : **0**

44 – PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE – APPEL À PROJET 2019 – 1^{ERE} SESSION D'OCTROI DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ en l'absence de Claudie LAUNOY

Dans le cadre de l'édition 2019 de l'appel à projet visant à appuyer les initiatives locales, de nouveaux projets ont été présentés par des associations et examinés par le comité de suivi du projet urbain de cohésion sociale (PUCS) le 7 février 2019.

Le conseil municipal est invité à autoriser le versement des subventions suivantes :

Porteur de projet	Projet	Subvention proposée au titre du PUCS
Interactions	Coopérative Jeunesse de Services	3.000 euros
CIDFF	Intervention en milieu scolaire égalité et lutte contre les discriminations	1.020 euros
TOTAL DES PROPOSITIONS 1ère session		4.020 euros

Le conseil municipal adopte.

21h11 Votants : **129**

Pour : **118** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

45 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET DRHEAM-PROMOTION

Rapporteur : Michel LOUISET

La ville de Cherbourg-en-Cotentin, dans ses missions de valorisation et de promotion de son territoire, du tourisme et du développement du nautisme, souhaite affirmer le dynamisme en Cotentin, en développant des fortes opérations de promotion et de communication.

A cet effet, la ville souhaite accompagner DRHEAM-PROMOTION, seule société habilitée à offrir les prestations indiquées dans l'organisation de la DRHEAM CUP.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à apporter son soutien financier à LA DRHEAM CUP.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention
- autoriser la commune de Cherbourg-en-Cotentin à verser une subvention de 100.000 € en 2019 , et une subvention de 75.000 € en 2020.

Le conseil municipal adopte.

21h15 Votants : **129**

Pour : **125** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

46 – APPEL À PROJETS INTERNATIONAUX – SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Rapporteur : Anna PIC

Le premier appel à projets internationaux était ouvert jusqu'au 16 janvier 2019. Quatorze projets ont été retenus pour être soutenus : six échanges scolaires, sept séjours pédagogiques à l'international et un projet de sensibilisation à l'international.

Un montant total de 33.355 euros de subventions a été affecté aux projets présentés, qui représentent un budget global d'actions qui s'élève à environ 135.000 euros.

Le conseil municipal est invité à autoriser le versement de 3.950 € pour l'école Gibert-Zola, 3.250 € pour l'école Jean-Jaurès, 13.510 € pour lycée Jean-François Millet, 4.720 € pour le lycée Victor Grignard, 4.410 € pour le collège Bucaille-Charcot, 1.500 € pour le collège Emile Zola et 2.015 € pour le collège Le Ferronay.

Le conseil municipal adopte.

21h17 Votants : **129**

Pour : **123** Contre : **1** Abstentions : **5** NPPV : **0**

47 – RÉSOLUTION GÉNÉRALE DU 101ÈME CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que :

- les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- la suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.
Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les unes contre les autres ;
- l'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- la loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- la modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- la gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.

- les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- l'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte
- les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées
- les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- la parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- la création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- la place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) l'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) la cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) l'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) la compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) l'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) l'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;

7) le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé, le conseil municipal est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018 et de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Florence LE MONNYER : *Pour revenir sur les tous derniers sujets proposés dans cette résolution à propos du transfert de compétences et particulièrement celui de l'eau et l'assainissement qui est actuellement obligatoirement passé à l'EPCI et là ce n'est plus obligatoire et ce dernier point me gêne et va expliquer mon vote. En effet l'échelle territoriale de l'EPCI me semble adaptée à ce transfert de compétence eau et assainissement. L'EPCI est également compétent dans les domaines du développement économique, de l'aménagement territorial et de la GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Et tous ces domaines sont très interdépendants avec ceux de l'ensemble du cycle de l'eau et doivent à mon sens être portés par la même entité la même collectivité territoriale. C'est d'ailleurs le choix que nous avons fait dans notre agglomération du Cotentin puisque dès le 1er janvier, il y a un peu plus d'un an maintenant nous avons donc récupéré la totalité de la compétence eau et assainissement au niveau de l'agglomération et c'est pourquoi je vais m'abstenir sur cette résolution parce que je pense que c'est quelque chose d'important d'avoir de la cohérence au niveau de nos choix de compétences au niveau des territoires et de l'échelle des territoires.*

Benoit ARRIVE : *Effectivement nous nous avons fait un autre choix que tu viens de rappeler. Un choix dont on est fier et qu'on assume. C'est vrai que c'est indiqué dans la liste dans la proposition parce qu'il y a d'autres villes qui n'ont pas cette approche-là. Elle s'adapte aussi au caractère local, il a surtout été demandé au Congrès des Maires que les collectivités puissent choisir. Cette résolution nous permettra si vous l'adoptez de continuer à agir au sein de l'AMF pour interpellier l'Etat sur un certain nombre de sujets et de respect de l'autonomie des élus locaux et des collectivités.*

Alain BRUNET : *Juste une question toute simple : pourquoi avez-vous mis ce texte en délibération plutôt qu'en motion ?*

Benoit ARRIVE : *C'est une bonne question. J'aurais pu la mettre en motion mais en délibération mais ç'aurait pu être une motion effectivement mais on est sur un aspect non politique et au congrès des Maires elle a été aussi présentée de cette façon puisqu'elle a été adoptée à la quasi unanimité des Maires de France présents, elle avait été présentée par François BAROIN le Président et par André LAIGNEL, le Vice-Président. Donc c'est aussi pour cette raison que je me suis permis de la mettre en délibération.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

21h25 Votants : **129**

Pour : **108** Contre : **0** Abstentions : **21** NPPV : **0**

Benoit ARRIVE : *Je voudrais juste avant de terminer le conseil vous remercier pour ce vote et dire que le vote du Cercle du Cotentin m'interroge un peu puisque c'est aussi une délibération qui est portée au niveau national notamment par l'Association des régions de France. Mais en tout cas, on continuera à porter la voix des collectivités locales.*

Secrétaire de séance : Madame Yveline EUDET

Séance levée à 21 h 30

Le Maire,

Benoît ARRIVÉ